LE FIL D'AMNESTY

BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHONE D'AMNESTY INTERNATIONAL
SEPTEMBRE/OCTOBRE 2012
N°16

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL
Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles
Éditrice responsable : Marie Noël
Bureau de dépôt : Bruxelles X
N° agréation : P901135

BELGIQUE-BELGIË
P.P. - P.B.
1/23456

REJOIGNEZ-NOUS

METTONS FIN AUX EXPULSIONS FORCÉES DES ROMS EN EUROPE

SUIVEZ LE FIL

« QUEL MESSAGE TRANSMETTONS-NOUS À NOS ENFANTS ?

Faites la connaissance de Roms sur le point d'être expulsés de force en Italie, puis signez et envoyez notre carte postale adressée au président du Conseil italien. **PAGE 4**

UNE TENDANCE AU DÉCLIN

« Avec l'éradication de la peine de mort notre société sera bien meilleure », nous dit **CARMELO CAMPOS-CRUZ**, qui milite depuis de nombreuses années contre la peine de mort. Il s'est entretenu avec Le Fil d'Amnesty à l'occasion du 10e anniversaire de la Journée mondiale contre la peine de mort. **PAGE 8**

« LA MER EST UN CIMETIÈRE »

Beaucoup de jeunes Tunisiens disparaissent en mer en essayant d'atteindre l'Europe. Les politiques migratoires actuelles contribuent-elles à aggraver la situation ?
PAGE 12

LA VÉRITÉ NE MOURRA PAS

Il y a 30 ans, 200 personnes ont été tuées lors du massacre d'El Calabozo, au Salvador. Les familles et les survivants n'ont toujours pas obtenu justice. Apportez-leur votre soutien en signant et en envoyant notre carte postale adressée au président Mauricio Funes.
PAGE 14

PRIVÉS DE TOUT AU KOWEÏT

Depuis 50 ans, le Koweït se désintéresse de la situation des *bidun*. Mais aujourd'hui, ces personnes apatrides se battent pour être reconnues en tant que citoyens koweïtiens.
PAGE 16

TIRER LE SIGNAL D'ALARME À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Les nouvelles technologies peuvent permettre de protéger les défenseurs des droits humains. **PAGE 19**

ET PUIS ENCORE ?

Bonnes nouvelles et faits nouveaux (**PAGE 20**), lettres de réfugiés et de demandeurs d'asile détenus à Chypre (**PAGE 18**) et notre actualité (**PAGE 2**).

APPELS MONDIAUX - LISEZ, DIFFUSEZ, AGISSEZ VOIR L'ENCART

EN COUVERTURE

Manifestation pour appeler les autorités locales à ne pas fermer le camp rom de Tor de' Cenci, à Rome (Italie), en juillet 2012. Lors de cet événement, des acteurs et des musiciens ont prononcé des discours et joué de la musique, des danseurs roms se sont produits sur scène et des militants ont fait signer une pétition contre la fermeture du site.

© Amnesty International Publications 2012. © AILRC-FR pour la version francophone © AIBF pour les pages belges
Amnesty International
Belgique francophone
9, rue Berckmans
1060 Bruxelles
Tel. : 02/538.81.77
Fax : 02/537 37 29
www.amnesty.be - amnesty@amnesty.be
Compte :
IBAN BE85 0012 0000 7006
BIC GEBABEBB
Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé.
Tous droits de reproduction réservés.

© Amnesty International

Des militants et militantes d'Amnesty international Belgique francophone manifestant le jeudi 13 septembre 2012 devant la Mission permanente de la Russie à l'Union européenne, à Bruxelles. © Brian May/Aibf

ÉDITO

Certaines des campagnes que nous menons nous valent parfois des retours de flamme très durs de la part d'énergumènes dont le style et le ton nous indiquent très vite qu'il est inutile de chercher à les convaincre et de passer du temps à leur répondre. Adeptes de la théorie du grand complot, aveuglés par la conviction que les « ennemis de mes ennemis sont mes amis », même s'il leur faut avaler des couleuvres qui se révèlent mortelles pour des innocents qui ne comptent pas dans cette logique nauséabonde, ces furieux ne seront jamais convertis à la logique des droits fondamentaux. D'autres personnes par contre consacrent plus de temps et de réflexion à leur courrier, leur email ou leur réplique sur Facebook. Nous essayons de leur expliquer les sources de nos rapports et les instruments de droit international qui constituent les étais des positions d'Amnesty. Certains enfin n'y peuvent rien mais sont embarqués sur les vagues de l'émotion, à l'occasion d'une affaire ou l'autre à la une des médias, jusqu'aux rives de l'extrémisme. Là aussi, expliquer sans cesse nos positions par rapport à la peine de mort, par exemple, reste indispensable, même si cela peut sembler… peine perdue.

Les droits fondamentaux des Roms, en couverture de ce numéro, font partie de ces causes qui ramènent très vite à la surface des positions peu glorieuses basées au mieux sur l'ignorance, au pire sur le calcul politique du bouc émissaire. À nous, encore une fois, d'amener nos contemporains à relire le monde qui les entourent avec les lunettes de la réflexion et des droits humains.

Philippe Hensmans, directeur d'Amnesty International Belgique francophone

Notre Actualité

Nouvelles des équipes et campagnes régionales d'Amnesty International

Au Brésil, la communauté peut rester… pour l'instant

Bonnes nouvelles pour la communauté Laranjeira Nhanderu au Brésil, qui a été autorisée à demeurer sur ses terres ancestrales. Un tribunal a récemment suspendu une ordonnance d'expulsion jusqu'à ce que des anthropologues aient vérifié le bien-fondé de ses revendications concernant l'exploitation agricole Santo Antônio de Nova Esperança. Des quatre coins du globe, des militants ont envoyé des lettres pour soutenir la communauté après la publication l'an dernier par Amnesty d'une Action urgente concernant leur procès.

© Amnesty International Korea

« Mon cœur saigne pour mes amis »

Moon Myung-jin (Appels mondiaux mars-avril 2012, et photo ci-dessus) a été libéré le 29 juin. Il était incarcéré en Corée du Sud.

« J'ai reçu de nombreux messages de solidarité de membres d'Amnesty International, a-t-il indiqué. Je ne les ai pas rencontrés personnellement, mais ils m'ont envoyé des messages comme "Je vous soutiens. J'œuvrerai en faveur de votre libération. Je soutiens votre cause." Ces mots m'ont beaucoup touché et je les remercie. Cependant, mon cœur saigne pour mes amis qui sont toujours en prison parce qu'ils sont objecteurs de conscience. »

« J'ai rejoint Amnesty International pour profiter d'une offre promotionnelle : un d'acheté, un de libéré. »

Gary Delaney - humoriste

Pour savoir comment envoyer des appels en faveur d'autres personnes en danger, voir en page 29.

Une agression contre les droits sexuels et reproductifs

Lors de Rio+20, Conférence des Nations unies sur le développement durable, le Saint-Siège (ou Vatican) a mené une attaque contre les droits sexuels et reproductifs, en bénéficiant du soutien du G77, une organisation composée de pays en développement. Aux côtés du Canada et des États-Unis, le G77 s'est opposé à ce que le projet de document final comporte l'obligation de respecter les droits qui incombe aux entreprises. Certains États ont également rayé les mentions de la liberté d'association et de réunion. Pour en savoir plus :

bit.ly/Rioplus20-rights

Justice pour les survivantes de violences sexuelles en Colombie

Une équipe d'Amnesty a rencontré récemment des femmes ayant subi des violences sexuelles au cours du conflit armé en Colombie, ainsi que des proches de victimes et des membres d'organisations locales. Ce voyage avait pour but de prévoir la prochaine étape d'une campagne exigeant que justice soit rendue aux femmes à qui des violences sexuelles ont été infligées pendant ce conflit. Ouvrez l'œil pour en savoir plus sur nos futures activités de campagne. En attendant, vous pouvez exprimer votre solidarité sur :

facebook.com/solidaridadcolombia

« Je suis fier d'avoir agi. Un simple clic de souris a fait la différence ! »

Vladimir Leonov a participé à notre action Faxjam en faveur de la liberté d'expression

Bhopal, un silence éloquent

Au cours des Jeux olympiques de 2012 à Londres, des militants du monde entier ont braqué les projecteurs sur une des pires catastrophes industrielles de l'histoire. Par exemple, l'artiste indien Samar Jodha a organisé avec Amnesty International Royaume-Uni une installation artistique composée de photos de l'usine de pesticides Union Carbide, aujourd'hui désaffectée. En 1984, une fuite de gaz toxiques provenant de cette usine a tué des milliers de personnes à Bhopal, en Inde. La société Dow Chemical, propriétaire actuel de l'entreprise, a été chargée de réaliser l'écran textile

« Arrêtons les balles » : une des nombreuses peintures murales réalisées à Caracas, au Venezuela, dans le cadre d'une semaine d'action d'Amnesty contre la violence par arme à feu (juin 2012).

qui ceinture le stade olympique. Nous sommes intervenus avec force pour que les organisateurs des Jeux cessent de nier tout rapport entre Dow et la tragédie de Bhopal, pour que le site industriel soit nettoyé et pour que justice soit rendue aux rescapés.

Pour voir les photos de Samar Jodha, rendez-vous sur bhopalasilentpicture.com

EN SEULEMENT...

... 1 minute

Détachez et affichez notre poster contre la peine de mort en pp. 10-11

... 2 minutes

Ajoutez votre nom à l'une de nos campagnes sur amnesty.org/fr/activism-center

... 5 minutes

Signez et envoyez l'une de nos cartes postales (ou les trois – voir l'encart)

...10 minutes

Rédigez un appel pour une personne en danger – pour savoir comment faire, reportez-vous à la page 27.

En première ligne

Une vie à l'isolement

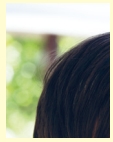

© Amnesty International

Tessa Murphy, chercheuse pour Amnesty International, a récemment eu un aperçu de la vie des détenus maintenus à l'isolement dans une prison de haute sécurité aux États-Unis.

Ma première impression, en découvrant la prison d'État californienne de Pelican Bay, a été le contraste sinistre entre la beauté de la campagne environnante et les bâtiments austères de la prison. En entrant dans les quartiers de haute sécurité, j'ai d'abord été frappée par l'odeur de l'air vicié, puis par le calme qui y régnait. Le silence étouffé a ensuite été brisé par un cri nous avertissant que des gardes passaient avec un détenu qui avait les poignets et les chevilles menottés.

Pelican Bay est connue pour ses dures conditions de vie et parce qu'elle accueille plus de mille prisonniers placés dans les quartiers d'isolement de longue durée. Elle est normalement fermée au monde extérieur mais, à la suite de deux grèves de la faim, une délégation d'Amnesty International a été autorisée à y entrer.

À l'intérieur des quartiers de haute sécurité, les détenus sont logés dans de minuscules cellules sans fenêtres contenant quelques objets indispensables et une télévision – s'ils ont les moyens de s'en offrir une. Nous avons discuté avec Victor, qui est enfermé dans ce bâtiment depuis plus de deux décennies, à travers la porte de sa cellule. « Vous êtes les premières personnes extérieures que je vois depuis des années», nous a-t-il dit en plissant les yeux pour regarder par les orifices percés dans la porte d'acier massif. Ces quartiers sont conçus pour priver les prisonniers de tout contact humain normal.

Il est impossible pour les détenus d'avoir entre eux des contacts sociaux. Ils n'ont pas accès au téléphone, et Pelican Bay est tellement isolée que de nombreux détenus ne reçoivent aucune visite. La famille d'un des hommes que nous avons rencontrés vit à plus de 1 000 km de la prison, et ce type de situation est fréquent. Quand les prisonniers reçoivent des visites, ils sont séparés des visiteurs par une vitre et sont obligés de parler dans un combiné.

Les hommes avec lesquels nous avons discuté s'intéressaient au travail d'Amnesty. Nombre d'entre eux se réjouissaient d'avoir une possibilité de conversation. Tous étaient conscients qu'au-delà des murs de la prison, une communauté tenace de défenseurs des prisonniers, dont Amnesty International fait partie, soutenait leur lutte pour l'amélioration de leurs conditions de détention.

Rédigez une lettre demandant aux autorités de limiter l'utilisation des quartiers d'isolement dans les prisons californiennes et d'améliorer les conditions de détention de tous les prisonniers placés dans les quartiers de haute sécurité. Envoyez votre lettre à : Secretary Matthew Cate - California Department of Corrections and Rehabilitation - 1515 S Street - Sacramento, CA 95814 - États-Unis

« QUEL MESSAGE TRANSMETTONS-NOUS À NOS ENFANTS ? »

Les Roms d'Europe sont forcés de vivre dans des campements isolés. MATTEO DE BELLIS, chargé de campagne, raconte l'histoire d'une communauté en Italie qui vit en permanence sous la menace d'une expulsion.

Une institutrice italienne m'a confié un jour la tristesse qu'elle avait ressentie en voyant des familles roms de sa région forcées de quitter leurs foyers. Elle m'a raconté avoir vu des représentants de l'État détruire négligemment des cahiers d'enfants au cours de ces expulsions. Des cahiers qui contenaient des mots écrits avec application et des dessins colorés, que les élèves et leurs parents s'étaient efforcés de conserver propres et en bon état pour l'école. « Quel message transmettons-nous à nos enfants en laissant ce genre de chose arriver ? », m'a-t-elle demandé.

Cette anecdote est un exemple frappant de la violence qui accompagne les expulsions forcées. Partout en Europe, la police et les bulldozers peuvent se présenter brusquement et sans avertissement devant un campement « informel », pour en expulser les habitants et raser leurs cabanes. D'énormes camions s'arrêtent devant les campements pour emmener vêtements, ustensiles de cuisine, meubles, jouets et tous les objets personnels qu'on ne leur a pas donné le temps d'emballer et qui finissent par se perdre dans le chaos ou par être détruits.

Ensuite, les gens se voient simplement intimer l'ordre de partir, souvent sans qu'il y ait eu de consultation ou d'avertissement préalable, sans compensation pour leurs pertes et sans nulle part où aller. Beaucoup deviennent des sans-abri. Même les personnes vivant dans des campements « tolérés » ou « autorisés », mis en place à l'origine par les autorités locales, peuvent être victimes d'expulsions forcées. Parfois, ils sont relogés dans des campements isolés, prévus à cet effet. Cela débouche sur leur ségrégation pure et simple.

Au début de l'année, j'ai visité Tor de' Cenci, un campement rom situé dans la banlieue sud de Rome, en Italie, et érigé non loin d'un quartier résidentiel. Il y a une quinzaine d'années, à l'initiative des autorités locales, des conteneurs en métal avaient été installés et les gens avaient été autorisés à y vivre. Un système d'évacuation des eaux usées avait été mis en place. Un nouveau panneau avait été installé pour indiquer l'existence du campement.

La communauté de presque 400 personnes qui y vit est principalement originaire de Bosnie ou de Macédoine. Les enfants, dont beaucoup sont nés en Italie, ont fréquenté des écoles de la région et sont socialement intégrés – comme c'est rarement le cas des Roms. Ils ont apprécié le fait de disposer de services de base, comme d'un supermarché et de cabinets médicaux situés à proximité.

Mais en 2008, la politique locale et nationale a changé. Le gouvernement de Silvio Berlusconi a déclaré un « état d'urgence Nomades » et a investi certains représentants de l'État de pouvoirs spéciaux afin qu'ils se penchent sur la question des campements roms. Peu après, la nouvelle administration romaine a annoncé qu'elle allait fermer Tor de' Cenci, conformément au nouveau « Plan Nomades », et qu'elle déplacerait les habitants vers un nouveau campement appelé La Barbuta.

Ouvert en juin 2012, La Barbuta est entièrement entouré de grillages et de caméras. Fait troublant, il est situé très près des pistes de l'aéroport de Ciampino, en dehors de la ville, et ceux qui se rendent à Rome en avion peuvent l'apercevoir depuis leur hublot.

Les habitants de Tor de' Cenci vivent sous la menace d'une expulsion forcée depuis le lancement du Plan Nomades. Désormais, La Barbuta est prêt et les autorités locales sont pressées de le remplir. La plupart des personnes que j'ai rencontrées m'ont dit qu'elles ne voulaient pas s'y rendre. Cela les couperait de la vie normale, des services locaux, des écoles, des systèmes de transports et des magasins.

L'une des solutions consisterait à remettre en état l'ancien campement, mais les autorités n'ont pas même envisagé la question. Tor de' Cenci est dans un état lamentable. Les conteneurs sont vieillissants et le système d'évacuation des eaux a besoin d'être modernisé. Partout, le sol est jonché d'ordures. Les autorités locales s'appuient sur l'hygiène et la sécurité déplorables du campement pour justifier sa fermeture, alors même que la responsabilité de

© Amnesty International

À gauche **: Le quotidien à Tor de' Cenci, un camp rom situé en périphérie de la capitale italienne (juillet 2012).**
À droite **: Le nouveau camp de La Barbuta, construit pour accueillir des familles roms. Il est entouré de caméras de surveillance et borde les pistes de l'aéroport de Ciampino, à Rome.**
Ci-dessous **: Un enfant assiste à la destruction par les autorités locales des conteneurs à Tor de' Cenci (juillet 2012).**

© Private

son entretien leur incombe. « Ce campement a été abandonné par le gouvernement depuis 2009 », raconte Dijana, une résidente de Tor de' Cenci.

Pas une seule des personnes que j'ai rencontrées à Tor de' Cenci ne m'a dit vouloir vivre dans un campement. « Il faut en finir avec les campements, ces maudits campements », m'a dit un homme. Mais c'est la seule solution qui est actuellement proposée et ils n'ont pas le choix. Nombre d'entre eux préféreraient de loin un appartement et être intégrés au reste de la société. Certains affirment qu'ils sont inscrits sur les listes d'attente pour un logement social depuis des années.

Les autorités continuent de prétendre qu'elles ne disposent pas de suffisamment d'argent pour construire des logements sociaux à Rome. Mais, étrangement, elles sont parvenues à rassembler 10 millions d'euros pour construire La Barbuta. Qui plus est, des centaines de milliers d'euros ont été dépensés pour l'installation de caméras de sécurité dans les seuls campements de Rome et de Milan, une somme qui aurait suffi à payer le loyer de nombreuses familles pendant des années.

Ostraciser les Roms en les installant dans des campements isolés est une entreprise coûteuse, de même que les expulsions forcées. Depuis 2007, à Milan et à Rome, environ 1 000 campements roms auraient été frappés par des expulsions forcées. Selon certaines sources, chaque expulsion coûterait entre 10 000 et 20;000 €. Pourquoi cet argent n'est-il pas plutôt

DISCRIMINATION CONTRE LES ROMS D'EUROPE : LES FAITS

■ Plus de 10 millions de Roms vivent en Europe. Ils représentent la plus vaste et la plus désavantagée des minorités.
■ Les Roms ont généralement des revenus plus faibles, un moins bon état de santé, des logements plus précaires, un taux d'alphabétisation plus faible et ils ont plus de risques de se retrouver sans emploi que les autres habitants d'Europe.
■ Les personnes qui vivent dans des campements sont souvent victimes d'expulsions forcées, parfois à plusieurs reprises. Les autorités locales leur proposent rarement des solutions de relogement adaptées. En conséquence, nombre d'entre elles finissent par devenir des sans-abri ou vivent dans des habitats improvisés pendant des années.
■ Quand ils se voient offrir des solutions de relogement, il s'agit souvent de zones précaires et isolées, situées près de décharges, d'usines de traitement des eaux usées ou dans des zones industrielles à la périphérie des villes.
■ Des dizaines de milliers d'entre eux vivent dans des bidonvilles isolés, souvent sans eau ni électricité.
■ La discrimination dans la loi et dans la pratique empêche souvent les communautés roms de jouir de leur droit au logement, à la santé, à l'éducation et au travail.
■ Amnesty International demande qu'il soit mis fin à la discrimination contre les Roms en Europe. Les gouvernements européens se doivent notamment de mettre un terme aux expulsions forcées et de permettre aux communautés roms d'influer sur les décisions qui ont un impact sur leurs vies.

investi pour construire des logements décents pour les Roms ?

La réponse à cette question est probablement liée à des préjugés et à des stéréotypes. Dans toute l'Europe, les Roms sont encore perçus comme des nomades qui refusent la sédentarité. Ils sont traités comme des étrangers indésirables qui ne méritent pas d'avoir leur mot à dire quant à leur propre avenir. En réalité, 97 % des 170 000 Roms qui vivent en Italie ne sont pas des nomades et la plupart mènent ou tentent de mener une vie sédentaire. La moitié d'entre eux sont des citoyens italiens.

L'Italie ne remplit pas ses obligations en tant que membre de l'UE, aux termes de la Directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, datée de 2000, qui interdit la discrimination envers les Roms ou tout autre groupe ethnique. En 2011, la Commission européenne a demandé aux pays membres de mettre au point des stratégies permettant aux Roms de bénéficier d'un meilleur accès au logement, à l'éducation et aux services de santé. Plus tôt dans l'année, l'Italie a soumis sa propre Stratégie nationale relative à l'intégration des Roms à l'UE en promettant d'empêcher qu'ils soient parqués dans des campements isolés.

Mais la situation actuelle en Italie, comme dans d'autres pays d'Europe, s'inscrit en complète contradiction avec cette stratégie. Des communautés entières se retrouvent à la rue ou sont forcées de vivre dans des ghettos construits à cet effet sans avoir été consultées quant au type de logement qu'elles souhaiteraient, et sans même avoir été averties de l'arrivée des bulldozers.

En juillet et en août, après des mois d'incertitude, près de 200 habitants de Tor de' Cenci se sont résignés à aller s'installer à La Barbuta. Les autorités locales ont vite détruit leurs anciens conteneurs. Le maire de Rome, Giovanni Alemanno, a ensuite signé le 28 août une ordonnance de fermeture du campement. Pour ceux qui vivent encore là, mis à part La Barbuta, Castel Romano, un autre campement isolé situé dans la banlieue de Rome, constitue la seule autre possibilité de relogement. Il n'est même pas desservi par le bus.

Le 4 août, le tribunal civil de Rome a accepté d'examiner une requête présentée par une ONG locale en vue de suspendre les transferts d'autres personnes vers La Barbuta jusqu'à ce qu'il soit statué sur la légalité de ces transferts dans le cadre d'une action en justice contre la discrimination.

Pendant ce temps, les enfants qui continuent de vivre à Tor de' Cenci attendent de savoir quelle école ils fréquenteront cet automne. La décision a été prise de les déplacer vers La Barbuta, sans tenir compte de leurs souhaits. Quel message cela envoie-t-il aux enfants roms concernant leur place dans la société ?

Amnesty International milite en vue de mettre fin aux expulsions forcées des Roms vivant dans des campements et de mettre un terme à la ségrégation. De nouvelles lois et de nouvelles lignes directrices doivent être mises en place pour les policiers et les autres représentants de l'État impliqués dans les expulsions. Les plans de fermeture des campements autorisés ou tolérés doivent être repensés après une véritable concertation avec les familles concernées. Et il faut que les Roms se voient offrir des solutions de relogement qui ne se limitent pas simplement à des campements.

Cela permettra d'adresser un message clair : les Roms, comme leurs voisins européens, disposent eux aussi de droits, y compris du droit à un avenir.

AGISSEZ

Signez et envoyez notre carte postale demandant au président du Conseil italien de mettre un terme aux expulsions forcées et à la ségrégation des Roms.

Des Roms sont expulsés de force de Via Severini, un autre camp de la ville de Rome, le 26 mars 2012. Les familles n'ont eu que quelques heures pour rassembler leurs affaires avant l'arrivée des bulldozers.
Toutes les photos © Amnesty International

VOILÀ À QUOI RESSEMBLE UNE EXPULSION FORCÉE

DÉNONCER LES INJUSTICES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

LES PERSONNES VIVANT DANS LA PAUVRETÉ ONT DÉSORMAIS PLUS DE CHANCES D'OBTENIR JUSTICE AU NIVEAU INTERNATIONAL QUAND LEURS DROITS SONT BAFOUÉS DANS LEUR PAYS.

Des familles se retrouvent sans ressources ni domicile à la suite d'expulsions forcées menées sans préavis. Des gouvernements permettent à des entreprises d'extraction minière de réaliser leurs activités sur les terres ancestrales de peuples indigènes sans avoir obtenu le consentement de ces derniers. Un demi-million de femmes meurent chaque année des suites d'une complication de grossesse qui aurait pu être évitée.

Ce ne sont là que quelques exemples illustrant le fait que les gouvernements continuent de porter atteinte aux droits économiques, sociaux et culturels de leurs citoyens, chaque jour et dans le monde entier. Jusqu'à présent, il était difficile de les obliger à rendre des comptes et d'obtenir justice pour certaines des populations les plus vulnérables de la planète. Mais plus maintenant.

En effet, un nouveau traité est sur le point de voir le jour, qui donnera aux personnes la possibilité d'obtenir justice auprès des Nations unies lorsque leur gouvernement manquera à ses obligations envers elles. Nous faisons campagne depuis des années en faveur de ce nouveau mécanisme international habilité à recevoir des plaintes : le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

La justice est vitale pour toutes les personnes, tous les groupes et toutes les communautés dont les droits ont été bafoués. Ils ont besoin d'avoir accès à un recours effectif pour compenser les dommages qu'ils ont subis. Cela peut impliquer, par exemple, le fait de restituer à quelqu'un son logement après une expulsion forcée, en lui apportant la garantie juridique que cela ne se reproduira pas.

Bos, le village où vivait Hoy Mai, a été rasé au bulldozer avant d'être incendié, en 2009. «Ma maison, mes affaires, mes vêtements, tout est parti en fumée», explique-t-elle. Après s'être rendue à Phnom Penh, la capitale du Cambodge, pour se plaindre de cette expulsion, elle a été emprisonnée. Elle n'a été relâchée qu'après avoir signé une renonciation à ses droits sur ses terres.

Les violations des droits humains ont lieu lorsqu'un gouvernement n'a mis en place ni la législation, ni la politique, ni les pratiques nécessaires pour les faire cesser, du fait de sa négligence, de la discrimination qu'il pratique à l'égard de certains groupes de personnes ou, simplement, de sa décision de ne prendre aucune mesure pour protéger ces droits.

Or, dès lors qu'un pays adhère au Protocole facultatif, les violations des droits humains qui y sont commises peuvent commencer à être dénoncées sur la scène internationale. Cette attention embarrassante contraindra les gouvernements à dépasser le simple engagement de pure forme qu'ils manifestent pour les droits, par exemple, des habitants des bidonvilles ou des femmes qui n'ont pas les moyens de recevoir des soins de santé appropriés.

En août 2012, huit pays avaient déjà adhéré au traité : l'Argentine, la Bolivie, la Bosnie-Herzégovine, l'Équateur, l'Espagne, la Mongolie, le Salvador et la Slovaquie. Il ne manque plus que deux pays pour qu'il puisse entrer en vigueur. Nous appelons donc maintenant tous les autres pays du monde à y adhérer également afin que les droits humains bénéficient d'une meilleure protection.

AGISSEZ

Veuillez signer et envoyer notre carte postale appelant l'Afrique du Sud à devenir partie au PIDESC et à son protocole facultatif. Veuillez également signer nos pétitions en ligne sur tinyurl.com/SA-demand-protection et tinyurl.com/Senegal-OP-petition.

UNE TENDANCE AU DÉCLIN

À l'occasion de la dixième Journée mondiale contre la peine de mort, le 10 octobre, nous nous sommes entretenus avec un éminent militant des Caraïbes, Carmelo Campos-Cruz, qui nous a parlé de son combat pour l'abolition de la peine capitale dans cette région et dans le monde entier.

« Il est vraiment difficile de continuer d'opposer une résistance forteà la peine de mort alors que le nombre d'homicides et la cruauté avec laquelle ils sont commis atteignent des sommets. Pourtant, des progrès considérables ont été réalisés en vue de son abolition au niveau international. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les exécutions et les condamnations à mort diminuent de manière constante, de même que le nombre de pays appliquant la peine capitale. Néanmoins, certains cas restent alarmants, comme celui de l'Iran, qui a procédé à plus de 360 exécutions en 2011.

« Le mouvement mondial en faveur de l'abolition est mieux organisé et plus cohérent qu'il y a plusieurs années. Nous comptons maintenant parmi nous des personnes qui ont traditionnellement toujours été considérées comme favorables aux exécutions judiciaires, telles que des proches de victimes de meurtre, des agents de police, des procureurs et des membres d'organisations conservatrices. Ceci a aidé dans une très large mesure à écorner certains des mythes servant à justifier les homicides commis par les États.

EN PREMIÈRE LIGNE

« En tant que défenseur des droits humains, vous devez défendre votre cause clairement. Il faut être en première ligne quand les temps sont difficiles. Vous avez également une multitude de tâches différentes à réaliser : rédiger des communiqués de presse, organiser des conférences, collecter des fonds, faire pression surles responsables politiques et mener des recherches sur différents sujets.

« J'ai commencé à travailler contre la peine de mort en 1998, presque par hasard. On m'a demandé de représenter la section portoricaine d'Amnesty International lors d'une réunion convoquée pour former l'organisation Citoyens contre la peine de mort. Avec d'autres organisations, j'ai créé la Coalition portoricaine contre la peine de mort (PRCADP) en 2005. Le but était de rassembler différentes sections de la société portoricaine – églises,syndicats et communautés, ainsi que des organisations étudiantes, politiques et professionnelles. Aujourd'hui, la Coalition regroupe 40 membres et fait elle-même partie de la Coalition mondiale contre la peine de mort.

« La Coalition portoricaine contre la peine de mort s'inscrit dans un mouvement mondial, mais, depuis 2007, elle concentre ses efforts sur l'abolition de la peine capitale dans les Caraïbes, où le soutien en faveur de ce châtiment est très fort. Dans de nombreux États de la région, le taux de criminalité est élevé, mais il est prouvé que l'application de la peine de mort dans un pays donné n'a aucune influence sur le nombre de crimes qui y sont commis.

JETER DES PONTS POUR MIEUX SE COMPRENDRE

« La région des Caraïbes est confrontée à des barrières linguistiques et à des relations fragmentées entre les pays. Depuis 2011, un groupe de personnes et d'organisations travaillent ensemble pour former The Greater Caribbean for Life (« Les Grandes Caraïbes pour la vie »), une organisation qui militera contre la peine de mort en tirant parti de nos similitudes. Le nom de ce réseau met en avant le respect du droit à la vie dans la lutte contre la peine capitale.

© Carmelo Campos-Cruz

***À gauche, de haut en bas* : Carmelo Campos-Cruz et Helen Prejean, auteure de *La Dernière Marche*. Images du film sur la peine de mort réalisé en « animation de sable » par la section coréenne d'Amnesty International, à voir sur tinyurl.com/death-penalty-film.**

© Amnesty International

© Amnesty International

« Le fait de travailler au sein de coalitions est une manière efficace et gratifiante de traiter la plupart des sujets relatifs aux droits humains. N'ayez pas peur d'échanger vos opinions avec des personnes ayant des idées différentes. C'est seulement en jetant des ponts pour mieux se comprendre que nous progresserons et harmoniserons nos sociétés.

LE TRAVAIL DE CAMPAGNE EST DIFFÉRENT À L'ÉCHELLE LOCALE ET À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

« Le travail de campagne est différent à l'échelle locale et à l'échelle internationale, mais des similitudes existent entre les deux. Lorsque vous ciblez un pays ou une région, il est toujours primordial d'examiner ses particularités. Ainsi, les États-Unis s'intéressent au coût financier des exécutions, alors que cet aspect n'est pas si important en Chine, par exemple.

« À l'échelle locale, il est important pour un chargé de campagne de partager les stratégies et les moyens avec d'autres organisations ; mais un soutien international est également nécessaire pour les actions à mettre en œuvre au niveau national.

« Dans un pays comme Porto Rico, les contacts avec la communauté internationale qui s'oppose à la peine de mort ont été fondamentaux pour nous aider à faire comprendre la particularité de notre situation. En effet, le cas de Porto Rico est unique au monde. Alors que la peine capitale a été abolie en 1929 (bien avant qu'elle ne le soit dans la plupart des autres pays abolitionnistes) et que la Constitution de 1952 l'interdit, elle peut toujours être prononcée par une juridiction fédérale des États-Unis pour des crimes commis à Porto Rico.

Nous nous trouvons face à une situation extraordinaire, où l'État procède à des exécutions contre la volonté du peuple.

IL EST ESSENTIEL DE FAIRE ÉVOLUER LA SITUATION

« Il est inimaginable pour moi de ne pas militer, surtout dans un monde où les inégalités sont si nombreuses et les attentes si peu comblées. Il est essentiel de faire évoluer la situation de manière humble et réaliste. Une fois que vous avez commencé à y consacrer une grande partie de votre vie, vous vous battrez toujours contre l'injustice d'une manière ou d'une autre.

« La motivation vient surtout du fait de savoir que l'on fait ce qui est juste, que la majorité des gens soit d'accord ou pas. En ce qui me concerne, elle vient aussi de la ferme conviction qu'avec l'éradication de la peine de mort, notre société sera bien meilleure. Elle vient, enfin, de l'implication d'autres personnes dans cette lutte, telles que les personnes innocentes qui ont été libérées des couloirs de la mort ou les proches des victimes de meurtres qui se battent contre la peine capitale. »

Carmelo Campos-Cruz a cofondé la Coalition portoricaine contre la peine de mort et a été président du conseil exécutif de la section portoricaine d'Amnesty International. Il est juriste et enseignant et prépare actuellement un doctorat en droit international.

Le 10 octobre 2012 sera la 10e Journée mondiale contre la peine de mort. Cette année, nous nous concentrerons sur les progrès accomplis dans le monde ces dix dernières années en vue de l'abolition de ce châtiment et sur les défis à relever. Nous exhorterons également les gouvernements à faire un pas de plus en direction de son abolition en votant en faveur de la quatrième résolution de l'Assemblée générale des Nations unies appelant à un moratoire sur l'application de la peine de mort.

Amnesty International mène campagne en faveur de l'abolition de la peine de mort dans le monde depuis 1977. Depuis, de nombreux pays ont aboli la peine capitale et le nombre d'États procédant à des exécutions a fortement diminué. Mais il reste encore beaucoup à faire. Pour savoir comment participer le 10 octobre, rendez-vous sur amnesty.org/fr/death-penalty.

IL FAUT ÉLIMINER LES LACUNES DANS LA LÉGISLATION SUR LES DÉCHETS TOXIQUES

« LES DÉCHETS ONT ÉTÉ DÉVERSÉS AUX ALENTOURS DE 20 HEURES. L'ODEUR NOUS A FAIT SUFFOQUER ET ON N'ARRIVAIT PLUS À RESPIRER. »
UN HABITANT D'ABIDJAN, EN CÔTE D'IVOIRE

Il y a six ans, les habitants d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, ont découvert à leur réveil que des déchets toxiques avaient été déversés autour de leur ville – à proximité de leurs maisons, de leurs lieux de travail, de leurs écoles et de leurs champs. Un nouveau rapport d'Amnesty International et de Greenpeace détaille aujourd'hui comment cette catastrophe provoquée par l'homme a pu se produire.

Les déchets venaient d'Europe et appartenaient à une grande compagnie pétrolière, Trafigura. Celle-ci a affrété un cargo, le Probo Koala, qui les a transportés jusqu'en Côte d'Ivoire en août 2006. Trafigura a passé un contrat avec une petite entreprise locale pour qu'elle transfère les déchets dans une décharge municipale à Akouédo, un quartier résidentiel de la capitale, Abidjan. Pendant la nuit, cette entreprise nouvellement agréée a déversé plusieurs camions de déchets dans la décharge, ainsi qu'à de nombreux autres endroits de la ville.

La population locale a souffert de symptômes comme des nausées, des maux de tête, des vomissements, des douleurs abdominales et des irritations cutanées et oculaires. Les hôpitaux et les centres médicaux ont été envahis par des dizaines de milliers de personnes cherchant de l'aide. Un médecin nous a déclaré que c'était « la plus grande catastrophe sanitaire que la Côte d'Ivoire ait jamais connue. »

Récemment, Trafigura a été reconnue coupable d'exportation illégale de déchets dangereux vers la Côte d'Ivoire par un tribunal néerlandais. Elle a interjeté appel. Aucune enquête ni poursuites satisfaisantes n'ont jamais été menées contre Trafigura pour le déversement des déchets toxiques à Abidjan. La compagnie pétrolière a conclu un accord financier avec le gouvernement ivoirien en échange de son immunité. Elle a aussi trouvé un accord à l'amiable, quelques semaines avant la tenue du procès, dans un recours collectif déposé devant les tribunaux britanniques. Les victimes ne disposent toujours d'aucune information scientifique ni médicale sur les déchets et leurs conséquences.

Une femme manifeste devant le palais de justice à Abidjan (septembre 2008). © REUTERS/Thierry Goeugnon

Notre nouveau rapport montre comment les entreprises peuvent encore échapper à l'obligation de rendre des comptes pour des crimes commis sur plusieurs territoires différents, comme c'est le cas dans cette affaire, et appelle les États à éliminer les failles juridiques qui permettent ce type de situation.

AGISSEZ

Lisez notre nouveau rapport sur tinyurl.com/trafigura-report.

CAMPAGNE BOUGIES 2012
ENSEMBLE, ON FAIT PLUS DE BRUIT

C'est ce 12 novembre que débutera cette année la Campagne Bougies d'Amnesty International Belgique francophone, pour se terminer, comme à son habitude, le 10 décembre, Journée internationale des droits humains. Durant cette campagne, ce sont plusieurs milliers de bénévoles, qui se mobilisent, partout en Belgique francophone, afin de vendre un maximum de bougies (mais aussi d'autres articles connexes) au profit des droits humains dans le monde.

En 1961, l'avocat britannique Peter Benenson donnait naissance à Amnesty International. Indigné par l'emprisonnement de deux étudiants portugais pour avoir porté un toast à la liberté, il publie un article intitulé « les prisonniers oubliés » qui rencontrera un écho considérable et sera repris par la presse du monde entier. Amnesty International est née.

Cet article suscitera également bon nombre de lettres et autres offres de service. Parmi ces dernières, une jeune dessinatrice anglaise, Diana Redhouse, suggère à Peter Benenson de créer un emblème. Il pense alors à une bougie entourée de barbelés afin d'illustrer le proverbe chinois « mieux vaut allumer une bougie que maudire l'obscurité ». Diana Redhouse mettra sur papier ce logo, toujours identique à ce jour.

UNE CAMPAGNE ESSENTIELLE

L'objectif premier de la Campagne Bougies est bien entendu la récolte de fonds. Si l'association suggère à chacune et chacun de poser un geste symbolique en allumant une bougie le 10 décembre, la vente de bougies constitue l'une des principales ressources de l'organisation, compte tenu de son indépendance financière. Concrètement, avec plus de 100.000 bougies vendues chaque année, la campagne ramène environ 600.000 € dans les caisses d'Amnesty. Cet argent permet au mouvement de mener des actions dans le monde entier. Avec cela, Amnesty International Belgique francophone se place en première place, au niveau mondial, en matière de vente de bougies.

LES ENFANTS SOLDATS ONT BESOIN DE VOTRE FLAMME

À côté des objectifs financiers, la Campagne Bougies a aussi pour but de sensibiliser l'opinion publique à la défense des droits humains, et plus particulièrement à une thématique précise. Cette année, l'organisation a décidé de mettre en avant le recours aux enfants soldats dans différentes zones du globe.

Alors qu'ils n'ont pas l'âge de conduire ni de voter, des milliers d'enfants – filles et garçons – sont, encore aujourd'hui, envoyés sur des champs de bataille. En lieu et place d'un stylo, on leur donne une arme et l'enseignement qu'ils reçoivent est celui de la guerre. Privé de leur enfance, ces enfants-soldats demeurent l'un des fléaux les plus importants de notre siècle, en termes de droits humains.

Des milliers d'enfants sont envoyés en première ligne de combats que, souvent, ils ne comprennent pas. Ils sont recrutés par des groupes armés et transformés en chair à canon. Privés de leurs droits fondamentaux, leur vie se transforme alors en véritable enfer. Pions, cuisiniers, esclaves sexuels, soldats, le rôle que l'enfant peut jouer dans un groupe armé se décline de différentes manières. Mais une chose est sûre, alors que leurs bourreaux agissent très souvent en toute impunité (pour un Thomas Lubanga condamné —fort heureusement— par la cour pénale internationale, combien circulent encore en toute liberté ?), beaucoup de ces jeunes n'en sortent pas vivants.

TEMOIGNAGE

« On nous faisait boire du lait mélangé à de la poudre de fusil afin de mieux contrôler nos peurs. Celle-ci nous donnait plus d'énergie et nous donnait plus l'envie de tuer les troupes qui passaient devant nous. (...) Vous vous dites : "j'espère qu'ils vont venir vers moi", et puis, vous chargez et tirez une rafale et vous vous sentez plus fort avec un meilleur moral. » Un ex-enfant soldat en Colombie.

La grande majorité des Etats du monde ont ratifié les textes internationaux sur le sujet, telle que la Convention internationale des droits de l'enfant. Ils ont dès lors la responsabilité et le devoir de les faire respecter. Mais si certains gouvernements ont fait des efforts dans la lutte contre l'utilisation d'enfants-soldats, d'autres continuent de déroger à leurs engagements. Il tient alors aux organisations régionales et internationales, aux ONG's et aux simples citoyens de leur rappeler leurs obligations.

Un meilleur avenir pour les enfants-soldats passe par un combat pour les droits humains c'est à dire la lutte contre la pauvreté, contre l'impunité, contre les violences sexuelles, ou encore contre un commerce incontrôlé des armes.

UNE AIDE CONCRÈTE D'AMNESTY AUX ENFANTS-SOLDATS

Plus concrètement,, outre ses actions de sensibilisation et de pression, Amnesty International Belgique francophone vient également en aide, depuis de nombreuses années, au Bureau pour le Volontariat au service de l'Enfance et de la Santé (BVES). Située à Bukavu, en République démocratique du Congo, cette organisation a aujourd'hui pour mission la protection et la défense des enfants dans le contexte particulier de guerre que traverse le pays. En ce qui concerne les enfants-soldats, le BVES se charge, via un long processus, d'aller les chercher dans les groupes armés (la démobilisation) et de les réintégrer socialement (www.bves-rdc.org).

Grâce à ses fonds, Amnesty International coopère régulièrement avec le BVES. C'est dans ce cadre que, dernièrement, suite à une collecte de livres opérée par le mouvement, une bibliothèque entière a été installée au BVES, ainsi qu'un cybercafé.

AUPRÈS DES JEUNES

Si Amnesty International consacre cette année sa Campagne Bougies à la thématique des enfants-soldats, elle en a fait également l'axe de sa Campagne « Jeunes ». Les élèves de nombreuses écoles pourront ainsi être sensibilisés à la thématique – via un dossier pédagogique –, mais aussi agir concrètement – via une « action cartes postales » – contre le recours aux enfants soldats en République démocratique du Congo (plus d'informations : jeunes@aibf.be).

KADOGOS, LES PETITS SOLDATS DE LA PAIX

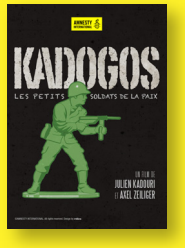

Avec le soutien d'Amnesty International et à partir d'une immersion au sein du BVES, Axel Zeiliger et Julien Kadouri réalisaient, en 2011, un documentaire sur le travail du centre en matière de réhabilitation d'ex enfants-soldats.
Pour plus d'informations : jeunes@aibf.be

PARTICIPEZ À LA CAMPAGNES BOUGIES

Vous désirez signez la pétition contre l'impunité en République démocratique du Congo, acheter une bougie, connaître les points de vente près de chez vous, en vendre à votre entourage, ou encore vous procurer du matériel relatif à cette campagne (affiche, dossier pédagogique, carte postale d'action, etc.) ? Une seule adresse : www.amnesty.be/campagnebougies

« LA MER EST UN CIMETIÈRE »

Les restes d'une embarcation à Lampedusa.

De nombreux jeunes Tunisiens sans ressources meurent en mer en tentant désespérément d'entrer en Europe par la petite île italienne de Lampedusa. CATHERINE PELLEGRINO, chargée de campagne, en explique les raisons avec NESRINE MBARKA HASSAN, défenseure tunisienne des droits humains.

La population de Zarzis, petite ville côtière du sud de la Tunisie, refuse de manger du poisson, affirme Nesrine Mbarka Hassan, défenseure tunisienne des droits humains.

Beaucoup de jeunes du pays ont perdu la vie en essayant de traverser la mer Méditerranée pour rejoindre l'Europe. Les habitants pensent que les poissons se nourrissent de leurs enfants. « À leurs yeux, la mer Méditerranée est devenue un cimetière, explique Nesrine. Certaines mères ne veulent même pas s'approcher de la plage. D'autres y vont pour parler à leurs enfants. »

J'ai rencontré Nesrine à Lampedusa, lorsque des militants d'Amnesty International s'y sont réunis à l'occasion d'un camp international sur les droits humains, en juillet. En 2011, les 6 000 habitants de cette petite île italienne ont vu arriver jusqu'à 1 000 migrants chaque nuit.

La même année, au moins 1 500 personnes sont mortes en mer en essayant d'atteindre l'Europe depuis l'Afrique du Nord, selon le HCR, l'agence des Nations unies pour les réfugiés. Certains d'entre eux étaient apparemment des demandeurs d'asile et des réfugiés fuyant le conflit en Libye. D'autres étaient de jeunes Tunisiens souhaitant désespérément échapper à une vie faite de misère et de pauvreté.

Chaque année, des milliers de migrants mettent le cap sur l'Europe à bord d'embarcations bondées et précaires, la plupart du temps sans équipage professionnel ni équipement de sécurité, et beaucoup se perdent en mer.

L'aide aux personnes en détresse, quels que soient leur nationalité, leur statut ou leur situation, est un principe fondamental du droit international de la mer. Or, des pays européens se sont parfois abstenus de porter secours à des personnes ayant quitté la côte du nord de l'Afrique, ce qui semblait s'apparenter à une tentative de leur part de ne pas endosser de responsabilité vis-à-vis des migrants et des réfugiés.

Malte et l'Italie ont refusé plusieurs fois d'autoriser des personnes secourues dans les eaux internationales par des navires privés à débarquer sur leur territoire. Dans certains cas, les autorités ont refusé de répondre à des appels de détresse et se sont transféré la responsabilité les unes aux autres, les gouvernements se perdant ainsi dans des débats pendant que les passagers des embarcations mouraient de soif ou se noyaient.

Nesrine Mbarka Hassan. ©AI

La plupart des migrants tunisiens sont de jeunes hommes venant du sud du pays, de zones marginalisées sous le régime de l'ancien président Zine El Abidine Ben Ali, explique Nesrine. « Il n'y a pas d'industrie dans ces régions de Tunisie. Ce sont des étendues désertiques, où il n'y a donc pas d'agriculture. Les jeunes ont peu d'espoir d'y trouver un emploi. Ils n'ont pas d'autre choix que de partir vers le nord, à Tunis, ou d'essayer d'atteindre l'Europe. Ils pensent : "Mieux vaut mourir en tentant sa chance que rester ici." »

Après le renversement du président Ben Ali, le 14 janvier 2011, lors des manifestations qui ont secoué le pays, des Tunisiens ont continué de partir pour l'Europe, ajoute-t-elle. « Les jeunes ont toujours le sentiment de ne pas avoir d'avenir en Tunisie. De fait, le flux de migrants illégaux s'est considérablement intensifié après le soulèvement. Après le départ de Ben Ali, migrer vers l'Europe est devenu une manière d'affirmer sa liberté. »

La culture de la migration est maintenant profondément enracinée dans la société tunisienne. « Des voisins et des proches partent en groupe. Ils font passer le message lorsqu'une embarcation s'apprête à prendre le large pour l'Europe et font le voyage ensemble, raconte Nesrine. Les familles trouvent du réconfort dans l'idée que leurs fils ne font pas seuls la traversée. Elles éprouvent un réel sentiment de foi partagée. »

Lorsqu'un bateau ne parvient pas à destination, des villes tout entières sont en deuil. « Des funérailles ont parfois lieu pour douze ou treize personnes de la même ville, voire du même immeuble. Quand une embarcation fait naufrage, cela peut affecter toute la communauté. » Des familles ignorent si leurs fils qui sont partis sont morts ou vivants. Certaines d'entre elles ont été mises en relation par Nesrine avec un collègue en Italie qui se rend dans les centres de détention avec une liste de noms, dans l'espoir de retrouver leurs proches vivants.

Elle doute que les jeunes Tunisiens cessent de tenter d'atteindre l'Europe en bateau : « Nous devons exhorter les pays européens à modifier leurs politiques migratoires, déclare-t-elle. Pour l'instant, ils semblent plus préoccupés par la manière d'empêcher les migrants de franchir leurs frontières que par la volonté de sauver des vies. »

AGISSEZ

Participez à notre campagne pour la défense des droits humains des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés en Europe et à ses frontières sur whenyoudontexist.eu.

Agenda

Calendrier des activités nationales et régionales d'Amnesty International Belgique francophone

Appel aux militants

DISTRIBUTION DE DAZIBAOS

Le 1er octobre, nous distribuerons le 3e dazibao de l'année. En réaction à l'actualité, celui-ci sera consacré à la liberté d'expression, et plus particulièrement à la situation des Pussy Riot.

Cet outil de sensibilisation rencontre toujours un plus grand succès. Joignez-vous à l'aventure !

Infos :
dazibaos@amnesty.be

Jeunes

ATTENTION ... ENFANTS-SOLDATS !

Mobilisons-nous pour eux et les droits humains, avec le groupe 143 d'Amnesty International.

Des activités vous attendent le dimanche 7 octobre,
de 11 à 17h, à la Maison de Quartier Malibran (rue de la Digue, 10 - 1050 Bruxelles), près de la Place Flagey.

Au proramme : quizz, théâtre, animation, conférence, ateliers pour enfants et ados, concert de musiques du monde avec Yanu.

Entrée libre.

Des survivants et des proches des victimes sur le chemin désormais très fréquenté qui mène à l'endroit, au bord de la rivière, où a eu lieu le massacre en 1982. © Amnesty International

LA VÉRITÉ NE MOURRA PAS

LES SURVIVANTS ET LES FAMILLES DE VICTIMES DES MASSACRES QUI ONT EU LIEU AU SALVADOR, IL Y A 30 ANS, REFUSENT D'ÊTRE RÉDUITS AU SILENCE ET RÉCLAMENT JUSTICE.

« Je n'avais pas conscience que je pleurais la nuit, mais ils me disaient que je pleurais. Ça m'a pris des années et des années pour commencer à m'en remettre. Je marchais dans la rue en pleurant ; je mangeais en pleurant ; je dînais en pleurant ; je pleurais à tous les repas. »

Voilà ce que nous a dit Jesús, une femme âgée, quand nous l'avons rencontrée, en avril 2012. Sa mère, son père, son frère et son petit garçon de quatre ans ont été assassinés au cours du massacre qui a eu lieu à El Calabozo le 22 août 1982. Elle a survécu. Aujourd'hui, elle fait partie d'un groupe qui continue de se battre pour obtenir justice de la part de l'État salvadorien.

Des témoins racontent que l'armée salvadorienne a assassiné de sang-froid plus de 200 civils non armés, ce jour-là. Les soldats ont violé plusieurs femmes et jeunes filles avant de les tuer. La Commission vérité de l'ONU, mise en place après le conflit, a rassemblé des informations sur ce massacre. Mais malgré les éléments de preuve qui ont été réunis, personne n'a été inculpé, jugé ou condamné.

Le conflit interne entre la junte militaire qui gouvernait le Salvador et le Front Farabundo Martì de libération nationale (FMLN), une coalition de groupes de guérilleros d'extrême gauche, a débuté en 1980 et a duré 12 ans. Tandis que la répression s'intensifiait, les actes de violence se sont multipliés et de nombreux massacres ont eu lieu. Les habitants du département de San Vicente, comme Jesús, ont rapidement appris à craindre les militaires.

Au milieu du mois d'août 1982, l'armée a lancé une opération soigneusement préparée dans le département. À l'époque, les villages de la région étaient principalement peuplés par des femmes, de jeunes enfants et des personnes âgées, qui étaient restés pour s'occuper des cultures.

Après plusieurs jours et plusieurs nuits de bombarde-ments, les villageois ont entendu des rumeurs selon lesquelles des troupes terrestres allaient arriver. Des milliers de personnes ont fui leurs maisons sous un violent orage. Les familles se sont frayé un chemin à travers la dense végétation, portant ceux qui ne pouvaient pas marcher.

« Les forces armées ont appelé cette opération Terre brûlée parce qu'elles voulaient tout exterminer, les gens comme les animaux, nous a raconté Felicita, une autre survivante. Ils tuaient toutes les vaches qu'ils voyaient. Les chevaux, les poulets, les chiens,

les chats : ils n'ont rien laissé aux habitants. Ils incendiaient les maisons, ils brûlaient tout. »

Dans la soirée du 21 août, plusieurs centaines de personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, sont enfin arrivées sur les berges de la rivière Amatitán, qui était en crue, à l'endroitappelé El Calabozo. Elles avaient prévu de continuer leur périple après que les enfants se seraient reposés. Mais au lever du jour, l'armée est arrivée. Felicita, qui s'était cachée dans les sous-bois avec l'un de ses enfants, a décrit ce qui est alors arrivé : « Les soldats étaient sur les hauteurs et en contrebas, pour que personne ne puisse s'enfuir, et ils ont commencé à se rapprocher. Ils n'ont pas agi de telle manière que les gens puissent penser qu'ils allaient les tuer; ils ont simplement dit aux gens de se mettre en ligne. Certains se sont mis à hurler en leur demandant de ne pas les tuer à cause des enfants. Mais le commandant a donné l'ordre de les abattre et j'ai entendu les cris de ces pauvres gens. »

Il est difficile de savoir combien de personnes sont mortes. Selon des témoignages, les soldats auraient versé de l'acide sur des corps et le fleuve aurait emporté de nombreux cadavres. Les survivants et les familles des victimes ont dressé une liste de 200 personnes portées disparues, parmi lesquelles des nourrissons et des grands-parents.

À la fin du conflit, en 1992, les personnes qui avaient fui leur foyer ont commencé à retourner à San Vicente. Les survivants et les familles, avec l'aide des autorités, ont monté un dossier, espérant que justice soit rendue aux victimes. Mais malgré les éléments de preuve et les témoignages directs, les tribunaux ont classé l'affaire en 1993.

Depuis, les familles des victimes et les survivants se battent pour que la justice se penche sur cette affaire. À chaque fois que le dossier a été rouvert, il s'est heurté à de nouveaux obstacles juridiques. Certains ne peuvent plus attendre. « Certaines personnes sont déjà mortes de vieillesse, a déclaré leur avocate, Claudia Interiano. C'est comme s'ils attendaient que les survivants des massacres meurent pour que le problème disparaisse. »

Le passé est toujours extrêmement présent au Salvador. Des personnes accusées d'avoir été impliquées dans des massacres comme celui d'El Calabozo occupent encore des postes influents. Et les affaires traînent inexplicablement en longueur pendant des décennies dans le contexte d'un système judiciaire qui a, à maintes reprises, fait défaut aux victimes. Presque aucun de ceux qui ont ordonné ou perpétré les tueries, les actes de torture et les agressions sexuelles ayant fait environ 75 000 morts au cours de ce conflit n'a eu à répondre de ses crimes.

Selon Carolina Constanza, directrice du Centre pour la promotion des droits humains Madeleine Lagadec, l'absence totale de reconnaissance par l'État de la tuerie d'El Calabozo ainsi que l'absence d'engagement envers les survivants et les familles des victimes sont le signe de l'indifférence du gouvernement : « Personne ne se souvient des victimes; elles ne sont pas à l'ordre du jour du gouvernement. »

« Les familles et les communautés demandent justice et réclament la vérité. Ceux qui, comme nous, les accompagnent demandent à l'État de reconnaître la vérité et de trouver un moyen d'apporter réparation aux victimes », nous a-t-elle dit. Le fait que le gouvernement actuel ait officiellement endossé la responsabilité d'un autre massacre, perpétré dans le village d'El Mozote, et lancé un programme pour dédommager la communauté touchée a fait naître une lueur d'espoir.

Les personnes assassinées à El Calabozo ne tomberont pas dans l'oubli. Le 22 août dernier, des proches de victimes, des survivants, ainsi que des centaines d'autres personnes se sont réunis de nouveau dans une église située non loin du lieu du massacre. Chaque année, ils parcourent le chemin ardu pris par les victimes en cette nuit de désespoir il y a 30 ans, pour arriver au mémorial érigé sur les berges de la rivière.

Les noms des victimes y sont gravés en témoignage du combat contre l'impunité. Ce monument rappelle à ceux qui ont organisé, commis ou tenté de dissimuler les meurtres quele temps n'effacera pas leurs actes. Les survivants ne seront pas réduits au silence. La vérité ne mourra pas.

Comme le souligne Felicita : « Nous luttons et nous travaillons depuis longtemps, inlassablement. Nous ne nous arrêterons que lorsque justice aura été rendue aux victimes. »

AGISSEZ

Signez et envoyez le modèle de lettre en page 30 en demandant au président du Salvador de traduire en justice les responsables du massacre d'El Calabozo.

Ci-dessous, de gauche à droite : **Le monument commémoratif du massacre d'El Calabozo. Trente ans après les faits, les proches et survivants maintenant âgés, comme ces quatre femmes, poursuivent leur combat pour la justice ; Jesús avec un portrait de son père, tué par l'armée à El Calabozo.**

© Amnesty International

© Amnesty International

PRÉSERVER L'AVENIR DES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY

COMMENT LES GÉNÉRATIONS QUI NOUS SUIVRONT VONT-ELLES REPRENDRE LA FLAMME DES DROITS HUMAINS ?

Pour préserver l'autonomie totale de ses actions et son indépendance financière, Amnesty est financée principalement par ses membres et donateurs.
En songeant à inclure la section d'Amnesty International-Belgique francophone dans votre testament, vous lui donnerez l'occasion d'agir pour une longue durée. Et vous favorisez ceux qui vous sont chers, grâce à la formule du legs en duo (voir plus loin).

Voici plusieurs possibilités d'envisager un testament en faveur d'Amnesty :

- Si vous avez **des héritiers directs** (époux/épouse, enfants et petits-enfants), ils bénéficient d'une part légale de votre héritage, appelée *part réservataire*. Le reste, la *quotité disponible*, peut être attribué à une organisation de défense des droits humains comme Amnesty. Elle bénéficie de droits de succession réduits : 12,5% si le testament a été rédigé par une personne domiciliée dans la Région bruxelloise, 7% en Région wallonne et 8,8% en Flandre.
- Si vos héritiers sont des **parents éloignés** ou des **amis sans lien de parenté**, ceux-ci devront s'acquitter de droits de succession élevés, pouvant atteindre plus de la moitié de la somme que vous souhaitez leur laisser ! La formule de legs en duo permet de limiter le paiement des droits de succession, tout en incluant Amnesty dans l'héritage. Exemple ci-dessous.
- Si vous n'avez pas d'héritier direct ou éloigné, vous pouvez déclarer Amnesty International **légataire universel**. Elle s'acquittera alors de ses droits de succession de 12,5%, 7% ou 8,8% selon la Région.

LEGS CLASSIQUES

Vous habitez la Région bruxelloise, n'avez plus de famille proche et léguez 200.000 € à un ami fidèle.

LEGS EN DUO

Vous léguez à votre ami fidèle 100.000 € libres de tous droits de succession et 100.000 € à Amnesty, qui s'acquitte de ses propres droits de succession (12,5%) et de ceux de votre ami.

Grâce à cette formule de legs en duo, **vous léguez davantage à ceux qui vous sont chers, tout en préservant l'avenir des droits humains !**

AMNESTY INTERNATIONAL

Si vous souhaitez davantage d'informations sur les legs et les testaments, vous pouvez commander notre brochure «Protéger l'avenir des droits humains » en envoyant un e-mail à cvanparijs@amnesty.be ou en téléphonant au 02 538 81 77.

LUTTER CONTRE L'UTILISATION DES ENFANTS-SOLDATS

Depuis peu, vous avez retrouvés joyeusement les couloirs de l'école. Il est donc temps pour nous de venir vous présenter les nouveaux projets et la nouvelle campagne. Jusque décembre, nous allons vous proposer de défendre une thématique liée aux enfants à savoir : LUTTER CONTRE L'UTILISATION DES ENFANTS-SOLDATS.

De septembre à mars, Amnesty mettra toute son énergie pour lutter contre l'utilisation enfants-soldats dans le monde. En tant que sympathisants des droits humains, nous faisons appel à vous afin de nous aider à promouvoir le thème auprès du public jeunes.

Vous êtes animateur, professeur, vous avez un pied dans le monde scolaire. Cette campagne est faite pour vous. Outre les actions, nous vous avons concocté un kit pédagogique gratuit qui vous permettra d'organiser les actions les plus folles.

UN AGENDA POUR VOUS ET VOTRE CLASSE/ GROUPE

DÈS LE 3/09 : INSCRIVEZ-VOUS AU GRAND CONCOURS ORGANISÉ EN COLLABORATION AVEC LA CROIX ROUGE.

« Dégaine ton style » vous permettra de réfléchir aux impacts d'un commerce d'armes non contrôlé notamment sur les enfants dans un conflit armé. Vous gagnerez peut-être un voyage à la Haye et une visite de la Cour pénale internationale. Ce concours s'adresse aux classes à partir de la quatrième secondaire. Plus d'infos : www.croix-rouge.be/dites-stop

29/09 : PARTICIPER À LA FORMATION À L'ANIMATION SUR LES ENFANTS-SOLDATS.

Amnesty vous propose une formation pour animer un groupe de jeunes de 8 à 18 ans sur la thématique des enfants-soldats. En plus d'une introduction à la thématique, vous recevrez tout le matériel nécessaire pour sensibiliser les jeunes de manière ludique et dynamique. La formation aura lieu à Bruxelles au 9 rue Berckmans 1060 Bruxelles de 9.00 à 12.30. Pour vous incrire :

19/10 : PARTICIPER À LA JOURNÉE « PAS D'ACCORD, J'ASSUME ».

Profitez de cette journée pour faire votre première action de visibilité. Pour rappel, « Pas d'accord, j'assume » est une journée nationale d'actions pour toutes les écoles. Le temps d'une journée, d'une récré faites le maximum de bruit et lutter contre l'utilisation des enfants-soldats. Plus d'infos : http://www.amnestyinternational.be/jeunes/spip.php?article2127

« PAS D'ACCORD, J'ASSUME » UNE JOURNÉE D'ACTIONS, UNE JOURNÉE QUI NE PEUT SE FAIRE SANS VOUS.

Depuis trois ans maintenant, Amnesty propose aux écoles de participer à une journée de sensibilisation au sein de leur établissement scolaire. Le principe est simple, selon un temps modulable décidé par le professeur et son groupe, les jeunes sont invités à réfléchir et agir sur une problématique liée aux droits humains. Comme vous le savez, cette année sera consacrée à la question des enfants-soldats. Écriture de lettre, dessins, débats, que vous soyez enseignants en primaire ou secondaire, que vous soyez animateurs ou éducateurs, tout est permis. L'objectif est de conscientiser les jeunes aux conditions de vie et aux conséquences de ces enfants pris au piège d'un conflit armé.

Mais ce n'est pas tout grâce à notre action « opération courage », les jeunes découvriront une manière de lutter de manière dynamique contre l'utilisation d'enfants-soldats en République démocratique du Congo.

Une équipe d'animateurs est également prête à se déplacer dans votre école pour promouvoir la campagne de manière ludique et concrète.

Vous êtes ceux qui peuvent nous aider à vivre cette campagne. Sans vous, « Pas d'accord, j'assume » ne pourrait avoir lieu.

Vous êtes intéressés ? Vous avez raison. Pour vous inscrire allez sur notre site jeunes : www/amnesty.be/jeunes ou envoyez un email à llhoir@amnesty.be avec le nom de votre école, votre nom, prénom, adresse email et numéro de téléphone. Nous reprendrons contact avec vous.

DU MATÉRIEL RIEN QUE POUR VOUS

1. LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE ET SON CAHIER D'EXERCICES

Grâce à ces documents, tu pourras non seulement découvrir la thématique au travers de nombreux témoignages, cas concrets et textes mais aussi sensibiliser d'autres jeunes grâce à des exercices adaptés et ludiques.

2. DES PÉTITIONS

Grâce aux pétitions, tu pourras organiser une grande ac¬tion dans ton école et agir contre l'impunité en République démocratique du Congo. Objectif : avoir un max de signa¬tures.

3. DES FLYERS

Le flyer est l'outil idéal à avoir lorsque tu fais une ac¬tion. Facile à distribuer, il te permet de faire connaître les grands points de la campagne à un grand nombre de personnes

4. DES SILHOUETTES D'ENFANTS-SOLDATS

De 1 m 40 de haut, tu pourras accrocher ces silhouettes par¬tout dans ton école. Grâce à elles, ton action ne risque pas de passer inaperçu.

Attention, les silhouettes doi¬vent être réservées. Le stock est limité.

5. UN DOCUMENTAIRE : KADOGOS

Ce documentaire de 26 minutes montre la vie d'ex-en¬fant-soldats sortis des groupes-armés et le parcours qu'ils doivent suivre pour revenir dans la société. Kadogos vous permet de passer un moment privilégié avec ces enfants, de mieux comprendre le chemin de reconstruction qu'ils doivent suivre et d'apercevoir avec eux l'espoir de l'avenir.

6. UN DRAPEAU GÉANT ET SES AUTOCOLLANTS

Lance un défi aux autres élè¬ves de ton école grâce l'ac¬tion qu'Amnesty te propose. Accroche le drapeau de 2 m 50 - représentant un enfant-soldat entouré de 9 Kalach¬nikov - dans le couloir de ton école. Invite chaque jeune à t'aider à faire disparaître les kalachnikov représentées. Comment ? En plaçant un autocollant - représentant l'arme la plus puissante de l'organisation : le stylo - sur chaque Kalachnikov. Pour gagner un autocollant, les élèves doivent remplir - en si¬gnant ou dessinant - le maximum de cartes «opération courage» (point 7). Attention, c'est une carte par élève. À toi de déterminer le nombre de cartes nécessaires pour gagner un autocollant.

Récolte ensuite toutes les cartes postales et envoie-les chez Amnesty. Grâce à toi, nous pourrons avoir un rendez-vous avec l'Ambassadeur de la République démocratique du Congo à qui nous donnerons toutes les cartes.

7. DES CARTES OPÉRATION COURAGE

La carte opération coura¬ge est un outil simple et efficace pour toutes les actions que tu mèneras dans ton école.

Grâce à la partie vierge, tout le monde pourra agir contre l'impunité en République démocrati¬que du Congo. Les plus créatifs pourront faire un dessin, un collage, etc. Les autres pourront sor¬tir leur plus belle plume et signer la carte.

POUR INFOS :

Laura Lhoir • llhoir@amnesty.be • 02/543 79 08

PRIVÉS DE TOUT AU KOWEÏT

APRÈS 50 ANS DE SILENCE, LES *BIDUN* RÉCLAMENT HAUT ET FORT LEUR DROIT À LA NATIONALITÉ KOWEÏTIENNE. PAR SIMA WATLING, CHARGÉE DE CAMPAGNE

« Le terme *bidun* vient de *bidūn jinsiyya*, qui signifie « sans nationalité » en arabe. Les *bidun* sont, presque littéralement, les « démunis » du Koweït, où ils n'ont pas accès aux services de base alors que la richesse par habitant du pays est l'une des plus élevées au monde. Ils doivent vivre, pour ainsi dire, comme s'ils n'existaient pas.

Nawaf est apatride, bien que sa famille vive au Koweït depuis trois générations. Nous l'avons rencontré à l'occasion d'une visite dont le but était d'enquêter sur des violations des droits humains commises au début de l'année dans le pays. Il fait partie de la Société koweïtienne des droits humains et il est un membre international d'Amnesty International.

Depuis peu, la voix des *bidun* se fait entendre plus vivement. Lassés de vivre dans la pauvreté sans pouvoir en sortir, ils organisent des manifestations massives depuis février 2011, inspirées du « printemps arabe ». Des milliers d'hommes et de femmes exigent de devenir des citoyens koweïtiens. Ils veulent être intégrés dans la seule société qu'ils connaissent, et qui est la leur depuis si longtemps.

Les forces de sécurité du gouvernement ont réprimé leurs manifestations et ont procédé à des arrestations. Abdullah Atallah Daham, 25 ans, nous a raconté qu'à l'issue d'une manifestation, l'an dernier, il avait été frappé et suspendu dans une position douloureuse. Il a été maintenu en détention à la prison centrale du Koweït pendant 75 jours avant d'être libéré sous caution en mars, avec 32 autres personnes. Ils ont été accusés notamment de participation à un « rassemblement illégal » et leur procès est en cours.

Bandar al Fadhli, 30 ans, m'a déclaré avoir été arrêté six fois, dont une où il a été battu et roué de coups pieds. Lorsqu'il a demandé à aller aux toilettes, on lui a dit de souiller ses vêtements. De toute évidence, les autorités koweïtiennes ont voulu punir ces hommes pour l'exemple, mais aucune enquête n'a encore été menée sur leurs allégations de torture.

Les tenants et les aboutissants de l'histoire des *bidun* sont complexes. Un grand nombre d'entre eux sont les descendants de tribus nomades de Bédouins qui se déplaçaient librement d'un pays du Golfe à l'autre. Leurs ancêtres n'ont pas demandé leur naturalisation lorsque le Koweït est devenu indépendant de la Grande-Bretagne, en 1961. Certains d'entre eux étaient illettrés ou ne comprenaient pas le concept de nationalité. D'autres refusaient d'abandonner leur mode de vie séculaire pour appartenir à un pays, quel qu'il soit.

Dans les années 1980, les *bidun* ont été tenus pour responsables d'une série d'attentats, ce qui leur a valu d'être expulsés des écoles publiques, de se voir refuser l'accès gratuit aux services de santé et d'être interdits de certains postes de la fonction publique. Ils ont été déclarés « résidents illégaux », les responsables du gouvernement affirmant que la plupart d'entre eux étaient des ressortissants des pays voisins qui avaient détruit leurs papiers pour revendiquer la nationalité koweïtienne et ses avantages.

À la libération du Koweït, après l'occupation irakienne de 1990-1991, de nombreux *bidun* ont été soupçonnés d'avoir collaboré avec l'ennemi. Ceux d'entre eux qui travaillaient dans l'armée, la police ou la fonction publique ont alors perdu leur emploi. Bien souvent, ils se sont retrouvés à vivre dans des conditions misérables, dans des bidonvilles, en marge de la société.

Les *bidun* voient dans la nationalité koweïtienne la clé d'une vie meilleure, en ce qu'elle leur permettrait de bénéficier de la gratuité de l'éducation et des soins médicaux et d'un accès au marché du travail. Bushayer, jeune femme *bidun*, nous a confié, en larmes, qu'elle avait abandonné tout espoir de faire des études supérieures. Elle avait été admise à l'université et avait fait des économies pour payer les frais élevés de scolarité, mais la pièce d'identité délivrée par le gouvernement est ensuite arrivée à expiration. Sa vie a alors été mise entre parenthèses, car elle ne sait pas quand le gouvernement renouvellera ses papiers, ni même s'il le fera.

Tous les *bidun* doivent avoir une pièce d'identité pour obtenir leur permis de conduire, faire un emprunt, passer un examen médical ou aller à l'école, entre autres besoins élémentaires. Or, ces documents sont provisoires et lorsqu'ils arrivent à expiration, au bout de deux ans, rien ne garantit qu'ils soient renouvelés. Un grand nombre des personnes déposant une demande de renouvellement se heurtent à un « blocage de sécurité » défini en termes vagues, sans explication. Beaucoup disent que l'institution responsable, l'agence centrale en charge de remédier à la situation des résidents illégaux, ne fait qu'étouffer leurs espoirs au lieu de les aider à résoudre leurs problèmes.

Les femmes *bidun* ressentent très fortement cette discrimination. Les familles n'ayant pas les moyens d'envoyer tous leurs enfants à l'école choisissent d'éduquer leurs fils et scolarisent leurs filles tour à tour, une année sur deux. Enfermées chez elles, sans éducation ou presque, ces jeunes filles ont peu de perspectives sur le marché du travail. Se marier avec un homme riche est pour elles le seul moyen d'échapper à la pauvreté et d'éviter de devenir un fardeau. Bushayer et son amie, Nadia, nous ont affirmé que certaines femmes choisissent maintenant de ne

Ci-contre : **L'athlète sourd Ali Shamkhi Al Fadly, un *bidun* de 24 ans, pose sur la place de la Liberté à Taima. Il a représenté le Koweït lors d'un championnat des pays arabes pour les personnes malentendantes, organisé en Tunisie en mars 2011. Son équipe y a remporté 20 médailles. Mais parce qu'il est *bidun*, Ali n'a pas accès aux services qui l'aideraient dans sa carrière d'athlète, et il ne peut pas se faire enregistrer comme personne handicapée. On ne lui accorde un passeport que pour concourir dans des événements sportifs à l'étranger ; les autorités koweïtiennes le lui confisquent le reste du temps. © Antonio Tiso | Molo7 Photo Agency**

Ci-dessus : **Certificat de naissance appartenant à une jeune fille *bidun*. Comme tous les papiers d'identité des *bidun*, il n'a de valeur juridique que s'il est approuvé par une instance gouvernementale centrale, à l'issue d'une procédure arbitraire pouvant donner lieu à tous les abus.**

pas se marier et de ne pas avoir d'enfants, uniquement pour éviter que ce cycle du désespoir ne se répète.

« Nos maisons sont petites et les filles finissent souvent par dormir sur le sol de la cuisine, explique Nadia. Nous n'exprimons pas réellement notre colère face à cette situation. Nous avons appris à espérer peu et à n'aspirer à rien. On nous dit de nous contenter de ce que nous avons. » Elle et Bushayer ont le sentiment de ne pas pouvoir,en tant que femmes, participer aux manifestations. « Mais grâce à Twitter, après 50 ans de silence, nous pouvons crier, maintenant », souligne Nadia.

Jusqu'à présent, les dirigeants du Koweït ont fait la sourde oreille aux appels à la justice des *bidun*. Plus de 100 000 *bidun* vivent au Koweït mais le gouvernement affirme que seuls 34 000 d'entre eux peuvent espérer obtenir la nationalité.

Dans le même temps, la barre est placée de plus en plus haut pour ceux qui demandent à être naturalisés. Les familles doivent prouver qu'elles étaient au Koweït lors du recensement de 1965, qu'elles ont vécu dans le pays de façon ininterrompue ou que leurs proches ont fait leur service militaire ou civil. Ces derniers temps, les critères de décision semblent souvent se réduire aux contacts et à l'influence personnelle des candidats.

Depuis un demi-siècle, les *bidun* sont plongés dans l'incertitude. Le seul moyen d'en sortir serait que les autorités manifestent la volonté politique de résoudre leur situation une bonne fois pour toutes. Pour ce faire, elles pourraient simplifier dans une large mesure les critères d'attribution de la nationalité et les rendre plus équitables, et protéger tous les droits humains des *bidun* sans aucune discrimination, en particulier leurs droits à la santé, à l´éducation et au travail. Elles devraient également permettre à des personnes comme Nawaf, Bushayer et Nadia de contester leur statut d'apatride devant les tribunaux, au lieu de les laisser se heurter au refus aléatoire d'une institution impersonnelle, pour des motifs inconnus.

Le Koweït dispose des spécialistes juridiques et des défenseurs des droits humains nécessaires pour que les *bidun* cessent d'être privés de tout. Les *bidun* ne peuvent pas attendre encore 50 ans et leurs appels au changement sont de plus en plus pressants.

AGISSEZ

Pour en savoir plus sur les *bidun*, rendez-vous sur http://tinyurl.com/kuwait-bidun

FREE
PUSSY
RIOT
AMNESTY
INTERNATIONAL

Trois jeunes femmes d'un groupe de punk devenues les symboles de la liberté d'expression bafouée en Fédération de Russie.

Maria Alekhina, Ekaterina Samoutsevitch et Nadejda Tolokonnikova trois membres du groupe de musique punk « Pussy Riot » ont été condamnées, le 17 août 2012, à deux années d'emprisonnement en camp de travail pour avoir, en février 2012, chanté une chanson critique à l'encontre de Vladimir Poutine dans l'église du Christ-Sauveur à Moscou.

Amnesty considère que les trois jeunes femmes sont des prisonnières d'opinion : la procédure a dès le départ constitué un procès politique. Les 3 accusées ont été poursuivies et accusées à tort car leur action contestataire ne constituait que l'expression pacifique de leur droit à la liberté d'opinion, même si elle a pu heurter le sentiment religieux de certains croyants.

Ce procès met en lumière la longue histoire de mise à mal de la liberté d'expression et d'association en Fédération de Russie ainsi que les tentatives de faire taire toute contestation du pouvoir par des défenseurs/défenseures des droits humains.

QU'EST CE QUE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

C'est avant tout un droit humain inscrit dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Il s'agit donc d'un droit fondamental.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

L'importance primordiale de la liberté d'expression s'explique par le fait qu'il existe des liens d'interdépendance entre ce droit et tous les autres droits humains dont il renforce l'exercice. En 2008, Amnesty International recense 81 pays où la liberté d'opinion et la liberté de presse sont largement entravées. 37 de ces pays détiennent des prisonniers d'opinion.

POUVONS-NOUS JUSTIFIER TOUT TYPE DE DISCOURS AU NOM DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

La réponse est non ! Principe fondamental des sociétés démocratiques, la liberté d'expression ne peut bien entendu s'exercer sans limites. La Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales reconnaît que la liberté d'expression, entre autres, ne doit pas être absolue et qu'il est peut-être nécessaire d'y apporter des restrictions. Ces limitations doivent cependant être prévues par la loi et poursuivre un but légitime (exemples de restrictions : incitation à la haine raciale, discours relevant de l'appel au meurtre,…). Les mesures adoptées doivent être proportionnées au but visé.

La réponse est donc bien non ! Mais sous les régimes autoritaires qui ne permettent pas la dissidence, par exemple, tous les citoyens peuvent être censurés et réduits au silence. Ceci touche évidemment plus particulièrement les intellectuels, les scientifiques, les artistes (comme les membres de « Pussy Riot »), les écrivains et les journalistes. De nombreux individus ont payé de leur vie le fait d'avoir exprimé leurs opinions, en Fédération de Russie comme ailleurs.

À cause de leurs opinions politiques, Natalia Estemirova et Anna Politkovskaïa, toutes deux journalistes russes, pour ne prendre qu'elles, ont été froidement exécutées. On attend toujours un véritable procès et la condamnation des auteurs de ces crimes.

AMNESTY INTERNATIONAL ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'engagement en faveur de personnes persécutées et arrêtées pour s'être exprimées librement a conduit à la création d'Amnesty International et reste l'un des piliers de son travail. L'envoi de lettres, de fax, d'e-mails et de sms met les gouvernements sous pression et fait savoir aux prisonniers et prisonnières politiques qu'ils et elles ne sont pas seul-e-s.

ÉCRIRE, ÇA LIBÈRE ?

Amnesty International continue à faire pression sur les gouvernements concernés, de réclamer la libération immédiate des individus en danger, de demander aux autorités de veiller à ce qu'ils bénéficient de soins médicaux et d'une alimentation suffisante, de mobiliser la communauté internationale par l'envoi de lettres de soutien et d'informer le plus de personnes possibles via les médias. Chaque année 330 actions urgentes sont menées par Amnesty International. Grâce aux dons qui financent ces actions, Amnesty International et son vaste réseau de militant-e-s et sympathisant-e-s ont contribué à sauver de la torture et de l'emprisonnement arbitraire 44 000 personnes en 51 ans.

AGISSEZ IMMÉDIATEMENT :

Amnesty International demande la mise en liberté immédiate des trois chanteuses et l'arrêt immédiat des persécutions qu'elles subissent.
Le jugement porte le sceau du Kremlin et d'une poignée de hauts dignitaires orthodoxes. Les uns comme les autres font peu de cas de la liberté d'expression en Fédération de Russie. Au-delà de l'arrestation et de la condamnation des trois chanteuses, il est impossible de ne pas voir dans ce jugement un avertissement clair à toutes celles et ceux qui oseraient critiquer le régime.

AGISSEZ EN MARQUANT VOTRE SOLIDARITÉ AVEC LES MEMBRES DU GROUPE DES PUSSY RIOT :

Venez personnaliser votre message de solidarité aux Pussy Riot en insérant votre autographe sur www.amnesty.be.

"MERCI"

Nikolai Polozov, l'un des avocats des Pussy Riot, s'est exprimé en ces mots à Amnesty International : « Le fait que les filles soient emprisonnées 2 ans et non 3 ans (comme le procureur l'avait demandé) ou 7 ans (sentence maximale dans le code de criminalité sous lequel elles ont été jugées) démontre que votre travail a mené à des résultats. […] Maria Alekhina, Ekaterina Samoutsevitch et Nadejda Tolokonnikova m'ont également demandé de transmettre un grand "MERCI" pour tout le soutien qu'elles ont reçues. Elles m'ont dit que cette solidarité les encourage et les aide à être plus forte dans cette période difficile. »

VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN DON ?

Rendez-vous sur www.amnestyinternational.be/dons ouen versant le montant de votre choix sur le numéro de compte : 001-2000070-06

ÊTRE ACTIVISTE, CE'NEST PAS COMPLIQUÉ !

Désormais, où que vous soyez, quelle que soit votre disponibilité, vous pouvez contribuer au combat d'Amnesty International. Amnesty recherche des activistes dans toutes les communes de Belgique !

Près de 4000 personnes ont fait le pas depuis le début de cette année. Vous pouvez rejoindre cet ensemble impressionnant d'activistes locaux qui permettent à Amnesty de faire la différence.

Concrètement, cela consiste à relayer, quatre fois par an, deux actions faciles, rapides, et pourtant très importantes et efficaces pour les individus que nous défendons.

INSCRIVEZ-VOUS ET VOUS RECEVREZ CHEZ VOUS, QUATRE FOIS PAR AN, UN KIT D'ACTION CONTENANT QUATRE AFFICHES ET UNE ACTION.

1. QUATRE AFFICHES À DIFFUSER!

Nous les appelons dazibao (Voir exemples en page suivante) **: un côté affiche, un côté journal. Il s'agit d'un outil très pratique d'information et de sensibilisation.**

Par votre action, par la visibilité que vous offrez aux campagnes d'Amnesty en affichant les dazibaos :

- vous sortez des victimes de l'ombre, vous nous aidez à mettre les projecteurs sur des atteintes graves aux droits humains
- vous offrez l'espoir d'un changement.
- vous sensibilisez d'autres personnes qui se joindront à nous pour agir elles aussi.

QUELLES SONT LES THÉMATIQUES ABORDÉES PAR LES QUATRE DAZIBAOS ET QUAND VAIS-JE LES RECEVOIR ?

1. Début octobre 2012 - Liberté d'expression « Libérez les Pussy Riot » -
2. Mi-novembre 2012 - Attention : enfants-soldats ! –
3. Autour du 8 mars 2013 - Journée internationale pour les droits de la femme
4. Autour du 26 juin 2013 – Le combat contre la torture

Après lecture du dazibao, nous vous demandons de les afficher, par exemple à votre fenêtre, dans les commerces avoisinants (pharmacie, boulangerie etc), dans les gares et ar-

rêts de bus, dans votre lieu de travail, dans les écoles, dans votre administration communale, dans les hôpitaux, dans les centres culturels, dans la salle d'attente de votre médecin, dans votre salon de coiffure, en résumé dans tous les lieux de passage et les lieux d'attente près de chez vous.

Un petit calcul éloquent ? 4.000 activites x 4 dazibao = 16.000 dazibao affichés !

2. UNE ACTION À SIGNER : VOUS AVEZ PLUS DE POUVOIR QUE VOUS NE LE PENSEZ !

Si nous agissons seuls, il y a peu de chance d'être entendus ; quand on est rejoint par des millions de personnes, comme chez Amnesty, on représente une force non négligeable, qui est entendue par les organisations internationales et qui réussit à entrebâiller les portes des ambassades et des parlements. Dans nos actions de lobby, c'est votre signature qui fera la différence. Car votre signature au bas d'une pétition vient renforcer les recommandations que nos experts ont élaborées lorsque nous rencontrons un ambassadeur ou un premier ministre. Une signature seule n'a pas beaucoup de poids. Mais quand elle s'ajoute à des milliers d'autres, elle contribue au changement. Chacune d'entre elle est donc indispensable. N'en doutez pas, vous avez plus de pouvoir que vous ne le pensez !

Nous vous proposerons de signer et de diffuser dans votre entourage, 4 fois par an, une carte d'action ou une pétition qui se trouvera sur notre site d'action www.isavelives.be

ET SI JE SUIS EN VACANCES À L'UNE DE CES PÉRIODES ?

La diffusion de l'information peut se faire sur la durée, vous n'êtes pas tenu à une date fixe. Les thématiques abordées par les dazibaos seront malheureusement encore d'actualité un long moment.

ET SI J'AI BESOIN DE PLUS DE DAZIBAOS ?

Nous en serons ravis ! Et il vous suffira de nous contacter et de préciser le nombre de dazibaos supplémentaires que vous désirez. Jusqu'à épuisement du stock...

ET SI MA SŒUR / MON COLLÈGUE / MON VOISIN VEUT AUSSI AGIR ?

C'est avec grand plaisir que nous leur enverrons ce kit militant. Il leur suffit de nous contacter.

ET SI JE DÉSIRE ARRÊTER ?

Nous en serions attristés mais vous êtes totalement libre de votre choix. Encore une fois, il vous suffira de nous le faire savoir.

POUR PLUS D'INFOS

N'hésitez pas à contacter Antoine Caudron - acaudron@amnesty.be - 02 538 81 77.

Inscrivez-vous via http://petitlien.fr/activist

Ou renvoyez le formulaire d'insription suivant à Amnesty International, à l'att. de Antoine Caudron, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles.

(*) Les **dazibaos** sont des journaux muraux chinois qui ont notamment servi à faire connaître le combat des étudiants et des dissidents pour la démocratie. Le recto est une affiche, le verso est textuel. Exemples ci-dessus.

JE SOUHAITE RECEVOIR 4 FOIS PAR AN LE KIT D'ACTION DES ACTIVISTES LOCAUX (MERCI DE COMPLÉTER LISIBLEMENT LES CHAMPS CI-DESSOUS)

Formulaire d'insription suivant à Amnesty International, à l'att. de Antoine Caudron, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles.

NOM PRÉNOM

ADRESSE CODE POSTAL LOCALITÉ

TÉLÉPHONE FIXE GSM ADRESSE E-MAIL @

YÉKÉS

UN JOB DE MILITANT À PORTÉE DE TOUS : RECRUTER DES MEMBRES POUR AMNESTY !

Tu partages nos valeurs de solidarité, tu es contre toutes les discriminations, tu aspires à un monde où tous les hommes et toutes les femmes vivent libres et égaux en droit ? Tu souhaites œuvrer de façon rémunérée au travail d'une des plus importantes associations internationales de défense des droits humains ? Toi aussi, tu peux ajouter ta pierre à l'édifice en recrutant des nouveaux membres pour Amnesty. La force de notre organisation, ce sont nos membres et nos donateurs. Nous ne fonctionnons que grâce à leur don pour rester volontairement indépendant de tout gouvernement ou de toute couleur politique, religieuse ou économique.

De février à mi-décembre, nos équipes de recruteurs iront à la rencontre du public dans les rues, les gares, stations de métro, etc. Elles mettront en avant nos nombreuses campagnes comme, entre autres, la liberté d'expression, les enfants soldats, la violence conjugale. Elles expliqueront le travail de notre organisation dans la défense des droits humains. Pour finir, elles proposeront aux personnes rencontrées de nous soutenir via un formulaire de soutien financier mensuel.

AMNESTY INTERNATIONAL

Profil

- Un vif intérêt pour la défense des droits humains.
- Apprécier le travail au grand air.
- Une communication fluide et aisée.
- Honnêteté, ponctualité, esprit d'équipe.
- Être motivé par des objectifs.
- Flexible, convaincant(e), dynamique, souriant(e) et persévérant(e).
- Maîtrisant parfaitement le français.

Offre

- Contrat à durée déterminée de 1, 2 ou 3 mois (temps plein ou partiel).
- Salaire attrayant.
- Un chèque repas de 7€ par jour.
- Ambiance de travail sympa au sein d'une équipe dynamique.
- Une formation en interne sur nos campagnes.
- Une information régulière sur l'actualité des droits humains.
- Un travail qui allie défense des valeurs et rémunération.

Si tu es intéressé(e), envoie ton CV accompagné d'une lettre de motivation à Amnesty International Belgique francophone
Armel BOTAKA • 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles
02 538 81 77 • abotaka@amnesty.be

ÉCRIRE POUR LES DROITS

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

AGISSEZ MAINTENANT

www.iSAVELIVES.BE

BRÉSIL : NILCILENE MIGUEL DE LIMA

UNE DÉFENSEURE DES DROITS FONCIERS CONTRAINTE DE SE CACHER

©Ana Aranha, A Publica.

Nilcilene Miguel de Lima préside une association de petits producteurs représentant 800 familles, à Lábrea, dans l'État de l'Amazone. Sa maison a été incendiée et elle a été menacée, frappée et forcée de quitter sa région pour avoir dénoncé l'exploitation forestière illégale.

Avant de devoir fuir, elle vivait dans une simple cabane en bois sans électricité, sans téléphone et sans eau courante et elle plantait du manioc avec son mari sur leur petite exploitation.

En 2009, lorsque Nilcilene a dénoncé l'arrivée de bûcherons qui pratiquent des coupes illégales, elle a commencé à recevoir des menaces. Selon les habitants des environs, des hommes armés à la solde des bûcherons harcèlent et expulsent les petits exploitants, et intimident quiconque ose mettre en question leur activité. Ceux qui résistent subissent des violences. Au moins six ouvriers agricoles ont été tués dans la région depuis 2007.

En mai 2010, des hommes armés ont roué de coups Nilcilene et lui ont laissé des hématomes sur tout le corps. En juin 2010, elle a de nouveau été passée à tabac. Elle s'est enfuie huit jours plus tard, après avoir été menacée par un homme armé à son domicile. Lorsqu'elle est revenue, sa maison avait été incendiée et ses cultures détruites.

En octobre 2011, le gouvernement brésilien lui a fourni des gardes armés, mais elle a conti-nué de recevoir des menaces, comme : « Ton gilet pare-balles protège peut-être ton corps, mais pas ta tête. » Ses proches ont également été menacés et plusieurs d'entre eux ont fui. Ces manœuvres d'intimidation sont devenues si inquiétantes que Nilcilene a quitté la région et se cache actuellement dans un lieu tenu secret. Elle désire ardemment rentrer chez elle.

Dans vos lettres, veuillez demander au ministre de la Justice de veiller à la sécurité de Nilcilene Miguel de Lima, conformément à ses souhaits. Exhortez les autorités à diligenter une enquête approfondie sur toutes les menaces dont elle a été victime et à traduire en justice les responsables présumés. Envoyez vos appels à l'adresse suivante :

Exmo. Sr. José Eduardo Martins Cardozo
Esplanada dos Ministérios
Bloco "T" - 4º andar
70.712-902
Brasília/DF, Brésil
Brésil
Formule d'appel :
Exmo. Sr. Ministro, /
Monsieur le Ministre,

MODÈLE DE LETTRE

Excellence,

Je tiens à vous faire part de ma vive inquiétude concernant Mme Nilcilene Miguel de Lima. Elle est la présidente d'une association de petits producteurs représentant 800 familles de Labreá (Etat d'Amazonas).

Depuis 2009, cette femme courageuse s'est élevée contre l'arrivée illégale de nouveaux occupants soutenus par des hommes armés qui expulsaient les petits propriétaires.

Ceux qui tentaient de résister étaient éliminés. Plus de six travailleurs ruraux ont ainsi été tués dans la région depuis 2007. En mai 2010, Nilcilene fut battue et dû s'enfuir. Lorsqu'elle revint chez elle, sa maison avait été brûlée et ses récoltes avaient été détruites. En octobre 2011, bien que le gouvernement lui ait procuré une protection policière, elle continua à recevoir des menaces de mort de même que sa famille et dû fuir à nouveau. Elle se trouve maintenant dans une autre région avec pour toute habitation une hutte en bois sans eau ni électricité et ne survit que grâce à une petite plantation de manioc.

En tant que membre/sympathisant d'Amnesty International, je vous demande instamment que des mesures soient prises pour assurer la sécurité de Nilcilene Miguel de Lima, que des enquêtes soient ouvertes à propos des menaces dont elle fait l'objet et que les responsables soient traduits en justice.

Je vous remercie de prendre ma requête en considération.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

BULGARIE : MIHAÏL STOYANOV

UN ÉTUDIANT TUÉ LORS D'UNE AGRESSION HOMOPHOBE

© Amnesty

Mihaïl Stoyanov, étudiant en médecine de 25 ans, a été battu à mort le 30 septembre 2008 alors qu'il se promenait dans le jardin Borisova, à Sofia. Son agression a été si brutale qu'il est mort par asphyxie lorsque sa trachée a été brisée. Quatre ans plus tard, ses meurtriers n'ont toujours pas été traduits en justice.

Des témoins affirment que les assassins de Mihaïl Stoyanov l'ont agressé parce qu'ils le croyaient homosexuel. Lorsque sa mère, Hristina, a signalé sa disparition au poste de la police locale, elle a été assaillie de questions concernant les habitudes et les amis de son fils. La police a également perquisitionné leur domicile à la recherche de stupéfiants, avant de lui dire que Mihaïl avait été tué.

En 2010, deux suspects ont été arrêtés après que trois témoins eurent affirmé les avoir vus tuer Mihaïl Stoyanov. L'un d'eux a plaidé coupable lors de l'enquête. Tous formaient partie d'un groupe qui avait agressé d'autres hommes dans le même parc en raison de leur orientation sexuelle supposée. Ils ont été libérés sous caution en avril 2012. Bien que le procureur ait reconnu que de solides éléments de preuve avaient été recueillis contre les suspects lors de l'enquête, ceux-ci n'ont jamais été ni inculpés officiellement, ni déférés à la justice. Actuellement, la procédure est au point mort.

La Bulgarie s'abstient systématiquement d'enquêter réellement sur les crimes homophobes et d'en pour-suivre les auteurs. La plupart des crimes motivés par la haine ne sont jamais dénoncés car les victimes ne font pas confiance aux autorités, en partie parce que ces dernières ont parfois fait preuve d'un comportement ouvertement homophobe ou transphobe.

Dans vos lettres, demandez que les auteurs du meurtre de Mihaïl Stoyanov soient traduits en justice. Exhortez les autorités à résoudre immédiatement le problème de la discrimination contre les lesbiennes, les gays, les personnes bisexuelles et les transgenres en Bulgarie. Envoyez vos appels à l'adresse suivante :

Prosecutor Dragomir Yanchev
Sofia City Prosecutor's Office
2 Vitosha Boulevard
1061 Sofia - Bulgarie

Fax : +359 2 981 8 32
Courriel : press@prb.bg

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Procureur,

C'est en ma qualité de membre d'Amnesty International, organisation apolitique de défense des droits humains, que je vous écris au sujet du meurtre Mikhail Stoyanov, étudiant de 25 ans survenu dans le Parc Borisova de Sofia, le 30 septembre 2008, crime perpétré selon toute vraisemblance par de jeunes homophobes.

Malgré la présence de témoins, malgré les aveux de l'un des suspects, malgré leur appartenance à des groupes homophobes bien connus, malgré la conviction de certains juges, ces jeunes n'ont été ni jugés condamnés et la procédure, 4 ans après les faits, est au point mort. Il semble qu'il s'agisse d'une chose courante en Bulgarie!

Nous vous demandons, au nom d'Amnesty, d'appliquer les lois à tous ceux qui seraient accusés de crimes ayant pour victimes des gais, lesbiennes ou transsexuels.

Nous insistons sur la nécessité de faire toute la clarté sur la mort de Mikhail Stoyanov.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Procureur à nos salutations distinguées

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – CECILIO DÍAZ ET WILLIAM DE JESÚS CHECO

TUÉS PAR LA POLICE

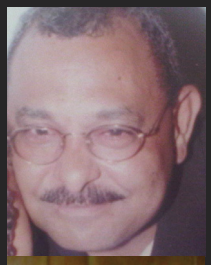

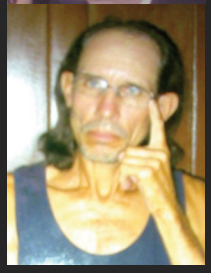

© DR

William de Jesús Checo, peintre et décorateur (ci-contre), et Cecilio Díaz, boulanger, ont été tués le 10 octobre 2009 à Copey, Villa Vasquez, par des policiers qui ont affirmé que les deux hommes sont morts lors d'un échange de tirs entre les membres d'un gang et la police.

Or, une commission d'enquête nommée par le procureur général est arrivée à la conclusion suivante : « Au vu des nombreux tirs visant les deux victimes et de leur trajectoire, l'échange de coups de feu présumé n'a pas eu lieu et une intention de tuer les deux hommes était manifeste. » À partir des conclusions de la commission, un tribunal a ordonné l'arrestation de cinq policiers et d'un membre de la marine, dans l'attente d'une enquête.

Le ministre de l'Intérieur et de la Police a rejeté ces conclusions au prétexte que les éléments de preuve n'étaient pas assez solides.

Il a déclaré qu'il veillerait à ce que les policiers en question bénéficient de la meilleure défense possible. Le 9 janvier 2010, un tribunal a ordonné la libération des policiers sous caution. En mars 2010, le président a imposé le départ à la retraite d'un membre de la commission d'enquête et a promu deux des agents mis en cause.

Presque trois ans après les meurtres, aucun policier n'a été inculpé pour la mort de William de Jesús Checo et de Cecilio Díaz ; leurs familles demandent désespérément que justice soit faite.

Dans vos lettres, qui résumeront brièvement l'affaire, demandez qu'une enquête minutieuse et impartiale soit menée sur la mort de William de Jesús Checo et de Cecilio Díaz et que les responsables présumés soient jugés, dans le respect des normes d'équité des procès. Envoyez vos appels à l'adresse suivante :

Procurador general de la República
Ave. Jiménez Moya esq. Juan Ventura Simón
Palacio de Justicia
Centro de los Heroes Constanza,
Maimón y Estero Hondo
République dominicaine

Courriel : lreyes@pgr.gob.do

Formule d'appel : Señor Procurador, / Monsieur le Procureur général,

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Procureur général de la République,

Je vous écris au nom d'Amnesty International, association impartiale de défense des droits de l'homme au sujet des faits suivant.

Le 10 octobre 2009, William de Jesus Checo, peintre et décorateur ainsi que Cecilio Diaz, ouvrier boulanger, trouvèrent la mort lors d'un échange de coups de feux. Si la version de la police est qu'il s'est agi d'une guerre des gangs, tous les témoins sont formels : les deux hommes ont été tués délibérément par la police. La tribunal ordonna donc la mise en détention des policiers pendant la durée de l'enquête. Mais le Ministre de l'intérieur dont dépend la police a annulé les conclusions du tribunal disant que les preuves n'étaient pas convaincantes et le 9 janvier les policiers ont été remis en liberté.De plus deux policiers ont monté en grade pendant que un membre de la commission d'enquête était contraint à la démission.

Trois ans après les faits aucun policier n'a été condamné. La famille, désespérée, réclame justice.

Nous faisons appel à vous, Monsieur le Procureur Général de la République, pour que justice soit faite.

Nous vous prions de croire à toute notre considération.

INDE : KARTAM JOGA

UN MILITANT INDIGÈNE TOUJOURS EN PRISON

© DR

Le prisonnier d'opinion Kartam Joga est incarcéré depuis presque deux ans à la prison de Jagdalpur, selon Amnesty International en raison de son action pour les droits humains dans l'État du Chhattisgarh (centre de l'Inde).

Militant du Parti communiste indien et membre élu d'un organe local d'administration autonome, Kartam Joga a réuni des informations sur les violations des droits humains commises contre les adivasis depuis 2005, année où leurs hameaux ont été attaqués par la milice privée Salwa Judum qui, de l'avis général, est recrutée et parrainée par l'État.

En 2007, Kartam Joga a adressé une requête à la Cour suprême indienne demandant que les forces de sécurité et Salwa Judum rendent des comptes pour les violations des droits humains commises. En 2011, la Cour a déclaré la milice Salwa Judum illégale et inconstitutionnelle.

En septembre 2010, alors que la Cour examinait sa requête, Kartam Joga a été placé en détention et inculpé de plusieurs infractions, notamment d'avoir collaboré avec des maoïstes armés dans des attentats à la bombe, attaqué les forces de sécurité et tué un représentant de l'État. Par la suite, dans trois des quatre affaires le mettant en cause, les tribunaux n'ont retenu aucune preuve et l'ont acquitté. Les audiences du quatrième et dernier procès – déjà plusieurs fois ajournées – se poursuivent.

Amnesty International estime que la charge encore retenue contre Kartam Joga est motivée, comme les précédentes, par des considérations politiques, et le considère donc comme un prisonnier d'opinion.

Dans vos lettres, demandez l'abandon des charges retenues contre Kartam Joga et sa libération immédiate et sans condition.
Envoyez vos appels à l'adresse suivante :

Dr Raman Singh
Chief Minister of Chhattisgarh
Chief Minister Niwas
Raipur 492001
Inde
Fax : +91 771 2221306
Courriel : cm@cg.nic.in

Envoyez un message de solidarité à :
Kartam Joga
Central Jail
Jagdalpur 494001
Inde

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,

Je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation concernant le cas de M. Kartam Joga, membre élu du gouvernement local de l'Etat de Chhattisgarh. Ce défenseur des droits humains s'est attaché à recenser la violation de ces droits commis depuis 2005 contre les populations indigènes Adivasi, alors que ces dernières avaient fait l'objet d'attaques de la part d'une milice privée (Salva Judum).

En 2007, Kartam Joga s'était adressé à la Cour suprême, demandant des comptes à propos de ces violations par le Salva Judum et par des membres des forces de sécurité. En 2011, le Salva Judum a été déclaré illégal et anticonstitutionnel. Cependant, dès septembre 2011 Kartam Joga avait été accusé de quatre différents délits, entre autres, de collaboration avec les maoïstes. Trois des charges ont été abandonnées, la quatrième est toujours en examen. Depuis lors, Kartam Joga se trouve en détention à la prison de Jagdalpur.

En tant que membre/sympathisant d'Amnesty International, je considère qu'il est un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour son travail en faveur du respect des droits humains. Je vous demande donc que les charges retenues contre lui soient abandonnées et qu'il soit remis immédiatement en liberté sans conditions.

Je vous remercie d'examiner ma requête avec bienveillance.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

INDONÉSIE : MUNIR SAID THALIB

UN MILITANT ASSASSINÉ

© Kontras

Huit ans après le meurtre de Munir Said Thalib, les autorités indonésiennes n'ont toujours pas traduit tous les responsables en justice. Ce défenseur des droits humains a été retrouvé mort sur un vol entre Djakarta et les Pays-Bas le 7 septembre 2004. L'autopsie réalisée par les autorités néerlandaises a révélé qu'il avait été empoisonné à l'arsenic.

Un des défenseurs des droits humains les plus en vue d'Indonésie, Munir Said Thalib, avait embrassé la cause de dizaines de militants qui avaient fait l'objet de disparitions forcées. Cofondateur de deux organisations de protection des droits fondamentaux, il avait contribué à la révélation d'éléments impliquant l'armée dans des violations des droits humains en Aceh et au Timor-Leste (ancien Timor oriental) et recommandé aux autorités de déférer de hauts responsables à la justice. En septembre 1999, il avait été nommé membre de la Commission d'enquête sur les violations des droits humains au Timor oriental (KPP-HAM).

L'action de Munir Said Thalib en faveur des droits humains l'exposait à des dangers constants. En août 2003, une bombe a explosé devant son domicile, à Djakarta. En 2002 et en 2003, une foule déchaînée a attaqué le bureau où il travaillait. Trois personnes ont été déclarées coupables d'impli-cation dans son assassinat, mais selon des allégations dignes de foi les responsables au plus haut niveau de cet homicide n'ont pas été traduits en justice. Les défenseurs des droits humains d'Indonésie, qui subissent toujours des menaces, des tentatives d'intimidation et des agressions, estiment qu'ils seraient mieux protégés si les vrais responsables de la mort de Munir Said Thalib étaient contraints de rendre des comptes.

Dans vos lettres, demandez aux autorités qu'une nouvelle enquête indépendante soit menée sur l'assassinat de Munir Said Thalib et que les responsables présumés, quel que soit leur rang, soient jugés au cours de procès équitables. Engagez les autorités à reconnaître et à soutenir publiquement l'action légitime des défenseurs des droits humains et à condamner tout type de harcèlement ou d'attaque à leur encontre.
Envoyez vos appels à l'adresse suivante :

President Susilo Bambang Yudhoyono
Istana Merdeka
Jakarta 10110
Indonésie
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

MODÈLE DE LETTRE

Excellence,

Je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation concernant le cas de M. Munir Said Thalie, assassiné le 7 septembre 2004 alors qu'il se trouvait sur un vol de Djakarta vers les Pays-Bas. L'autopsie menée par les autorités néerlandaises a révélé qu'il avait été empoisonné à l'arsenic. Ce militant des droits humains menait depuis des années un travail d'investigation concernant des douzaines de militants disparus du fait de leurs activités humanitaires. Il s'efforçait d'établir les responsabilités dans les violations commises à ACEH et au Timor – Leste (Timor oriental). Il avait pu faire des recommandations à ce sujet au gouvernement. En septembre 1999, il avait été nommé à la Commission d'enquête concernant le Timor oriental. Ce travail pour les droits humains l'avait mis en danger. En 2002 et 2003, il avait fait l'objet d'attentats. Trois personnes ont été condamnées pour leur implication dans la mort de Munir Said Thalie. Cependant, selon des allégations dignes de foi, les responsables de sa mort au niveau le plus élevé n'ont fait l'objet d'aucune poursuite. Les défenseurs des droits humains continuent à être menacés, intimidés et attaqués. En tant que membre/sympathisant d'Amnesty International, je vous demande instamment qu'une nouvelle enquête indépendante soit ouverte concernant la mort de Munir Said Thali, que les responsables à tous les niveaux soient traduits en justice et que le travail des défenseurs des droits humains soit reconnu et protégé par les autorités.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération.

BONNES NOUVELLES & FAITS NOUVEAUX

AVEZ-VOUS REÇU UNE RÉPONSE DE LA PART D'UN GOUVERNEMENT OU D'UNE PERSONNE EN DANGER ?

Si vous recevez une réponse à un appel publié dans Le Fil veuillez nous en faire part. Envoyez votre récit et des photocopies ou scans de toute correspondance à **yourwire@amnesty.org** ou à Amnesty International, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles.

VOS LETTRES CHANGENT DES VIES

UN MILITANT OPPOSÉ À UN PROJET D'ACIÉRIE LIBÉRÉ SOUS CAUTION

Narayana Reddy, un militant indien, a été libéré sous caution après cinq mois d'emprisonnement. Il participe à une campagne contre le projet d'acquisition par l'entreprise sud-coréenne POSCO des terres collectives exploitées par les agriculteurs de la région, dans l'État d'Orissa en Inde ; la société prévoit d'y construire une aciérie. Nous sommes convaincus que les éléments à charge qui pèsent sur lui ont été fabriqués de toutes pièces pour réduire au silence la campagne en cours.

« DE TRÈS NOMBREUSES LETTRES »

« Des milliers de gens m'ont écrit. Ça a été extrêmement important, non seulement pour mon moral, mais aussi pour me tenir au courant des questions relatives aux droits humains dans le monde entier. Le fait de dire que j'ai été injustement incarcéré a été très important. J'ai reçu de très nombreuses lettres. Je recevais plus de courrier que l'ensemble des autres détenus. »

Binayak Sen, militant et ancien prisonnier d'opinion, s'adressant au personnel d'Amnesty en juin 2012. Il a été condamné à la réclusion à perpétuité pour des motifs politiques en décembre 2010 et libéré sous caution en avril 2011. La justice n'a pas encore rendu de décision à son sujet.

L'IRAN LIBÈRE UNE MILITANTE DES DROITS DES FEMMES

Campaign for Equality

Ronak Safazadeh, qui appartient à la minorité kurde d'Iran, a été libérée le 10 mai 2012. Elle avait été arrêtée le 9 octobre 2007, le lendemain du jour où elle avait recueilli des signatures pour la campagne Un million de signatures (également appelée Campagne pour l'égalité) visant à mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes dans le droit iranien. Nous l'avons considérée comme une prisonnière d'opinion car elle était détenue uniquement à cause de son travail en faveur des droits des femmes et du peuple kurde en Iran.

Même s'il est prévu qu'elle passe les cinq prochaines années sous le régime de la mise à l'épreuve, Ronak Safazadeh poursuit ses études universitaires commencées en prison. Sa mère a adressé ses remerciements à nos membres pour le soutien apporté à sa fille.

LIBÉRATION DE KHUN KAWRIO

© Kayan New Generation Youth (KNGY)

Khun Kawrio (voir les appels mondiaux de mars/avril 2012) fait partie de la vingtaine de prisonniers politiques qui ont été libérés au Myanmar le 3 juillet 2012. Ce jeune militant avait été torturé et s'était vu refuser des soins médicaux au cours de son interrogatoire.

Des centaines d'autres prisonniers politiques sont toujours incarcérés au Myanmar. Nous estimons que nombre d'entre eux sont des prisonniers d'opinion qui doivent par conséquent être libérés immédiatement et sans condition. Tous les autres prisonniers politiques doivent pouvoir être jugés dans le cadre d'un procès équitable pour une infraction internationalement reconnue ou, à défaut, être relâchés.

UN MÉDECIN LIBÉRÉ

Wenceslao Mansogo Alo, qui avait été condamné à trois ans d'emprisonnement pour négligence professionnelle, venait de passer plusieurs semaines en prison en Guinée équatoriale quand il a été libéré, le 6 juin, à la suite d'une « grâce » présidentielle. Les charges retenues contre lui ont manifestement été motivées par des considérations politiques. Ce médecin est un éminent défenseur des droits humains et est membre du seul parti d'opposition indépendant de Guinée équatoriale.

La « grâce » ne porte pas sur la partie de la condamnation qui l'oblige à payer des dommages et intérêts ainsi qu'une amende, et qui lui interdit de pratiquer la médecine pendant cinq ans.

Wenceslao Mansogo Alo a fait appel devant la Cour suprême de sa condamnation et de la peine qui l'accompagne, après le procès. Il a décidé de poursuivre son appel malgré la « grâce ». Il adresse ses remerciements aux militants d'Amnesty pour les actions qu'ils ont menées en sa faveur, parmi lesquelles une campagne de rédaction de lettres. Nous continuons de demander que les peines restantes soient levées.

© Reuben Stearns/Amnesty International

Des militants du monde entier ont fait campagne avec détermination en faveur d'un traité sur le commerce des armes (TCA) cette année. Alors qu'un tel accord aurait représenté une étape charnière pour le contrôle du commerce des armes, il a été repoussé par la Russie, la Chine et les États-Unis en juillet 2012. Mais cet objectif reste atteignable. Le texte du projet de traité sera probablement renvoyé devant l'Assemblée générale des Nations unies en octobre.

Grande photo : Action de rue organisée à Berne par la section suisse d'Amnesty International en juin 2012, dans le cadre de la campagne *Contrôlez des armes*.
Ci-dessus : Militants de la coalition de la campagne *Contrôlez des armes* allongés dans de faux sacs mortuaires devant le siège des Nations unies à New York, aux États-Unis, le 2 juillet 2012. *Ci-dessous* : La créatrice de mode Vivienne Westwood.

LES CAMPAGNES D'**AMNESTY INTERNATIONAL** S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?
Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

www.amnesty.be

Veuillez retourner le formulaire ci-dessus à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par fax au 02/537.37.29.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne, en allant sur http://www.amnesty.be/membres

Vous pouvez agir tous les jours pour des individus en danger en vous rendant sur : http://www.isavelives.be

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS AU INFORMÉS!

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot - mligot@amnesty.be.

NOM PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL. GSM

E-MAIL

Agir par sms, c'est à la fois signer les pétitions d'Amnesty et soutenir financièrement son action.

VOTRE GSM PEUT SAUVER DES VIES

ENVOYEZ «AUF» AU 3313

Activation gratuite
Sms reçu : gratuit
Sms envoyé : 2 €

- **Inscription :** envoyez le message "**AUF**" au numéro "3313".
- La pétition vous sera envoyée par sms le mercredi à 14h.
- Répondez au message avec votre nom, prénom et coordonnées au numéro "3313" pour signer la pétition.
- Envoyez autant de réponses que vous le souhaitez. Une seule réponse avec vos coordonnées sera reprise pour la pétition, les autres seront considérées comme don.
- Les signatures récoltées sont envoyées vers les autorités chaque mercredi suivant.
- **Pour se désabonner :** envoyer le message "STOP" au "3313". Votre désabonnement sera effectif sans délai.
- **Coût :**
  - Activation et abonnement : gratuit.
  - Le message que nous vous envoyons : gratuit.
  - Le message lorsque vous nous répondez : 2 €.

Ce coût permet de financer le service et de soutenir Amnesty pour l'ensemble de ses activités.

AMNESTY INTERNATIONAL